



Strategic Approach to International Chemicals Management (SAICM)

Distr.
Générale

SAICM/PREPCOM.2/4
16 novembre 2004

Français
Original : Anglais

**Comité préparatoire pour l'élaboration
d'une approche stratégique de la gestion
internationale des produits chimiques**
Deuxième session
Nairobi, 4-8 octobre 2004

Rapport du Comité préparatoire pour l'élaboration d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques sur les travaux de sa deuxième session

Introduction

1. A sa septième session extraordinaire tenue en février 2002, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a adopté la décision SS.VII/3, dans laquelle il a convenu qu'il y avait lieu de poursuivre la mise au point de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et a appuyé la Déclaration de Bahia et les Priorités d'Action après 2000 du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC), en tant que fondement de ladite approche. Cette décision a demandé au PNUE de travailler en consultation et en collaboration avec les gouvernements, les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC), le FISC et d'autres parties prenantes.
2. L'initiative de l'Approche stratégique a été approuvée en septembre 2002 par le Sommet mondial pour le développement durable (Sommet de Johannesburg). Cette approbation a été faite dans le cadre du Plan d'application du Sommet qui s'était fixé comme but de faire que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum. Le Plan d'application de Johannesburg s'est également fixé comme objectif pour 2005 de mener à bien l'élaboration de l'Approche stratégique.
3. Dans le cadre du suivi d'un rapport d'activités, le Conseil d'administration du PNUE a pris à sa vingt-deuxième session ordinaire en février 2003 une autre décision sur l'Approche stratégique, la décision 22/4 IV dans laquelle il a appuyé l'idée de mettre en place un processus consultatif à participation non limitée qui consisterait en des réunions préparatoires et aboutirait à la convocation d'une conférence internationale. Il a invité à nouveau l'ensemble des parties prenantes à collaborer activement à la poursuite de l'élaboration de l'Approche stratégique. La décision a reconnu qu'il y avait lieu d'avoir un processus transparent et ouvert pour l'élaboration de l'Approche stratégique. Elle a également demandé au PNUE de rassembler les projets d'éléments qui constitueraient cette Approche stratégique et a invité les gouvernements, les organisations internationales compétentes et d'autres acteurs à contribuer à cette initiative.

4. L'Assemblée mondiale de la santé, en mai 2003, et la Conférence internationale du travail, en juin 2003, ont toutes les deux exprimé leur appui au processus de l'Approche stratégique et ont demandé à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à l'Organisation internationale du Travail (OIT), respectivement, de contribuer à cette entreprise.
5. L'Approche stratégique a été discutée à la quatrième session du FISC (Forum IV) tenue à Bangkok du 1^{er} au 7 novembre 2003. Dans le cadre de sa contribution au processus de l'Approche stratégique, le Forum a établi un document de réflexion, comportant l'examen des lacunes de la Déclaration de Bahia et des Priorités d'Action après 2000 et de leur mise en œuvre. Le document en question (SAICM/PREPCOM.1/INF/3) a été distribué à la première session du Comité préparatoire pour l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.
6. La première session du Comité préparatoire s'est déroulée à Bangkok du 9 au 13 novembre 2003. Comme exposé de façon circonstanciée dans le rapport de cette session (SAICM/PREPCOM.1/7), les participants ont longuement débattu des éléments et de la structure possibles de l'Approche stratégique. Aucun accord final n'est intervenu au cours de la session, mais les bases des travaux futurs ont pour l'essentiel été jetées et elles ont inspiré les nombreuses contributions qui ont été par la suite apportées, sous la forme de documents d'information et de documents de séance, par les participants à la réunion actuelle.
7. L'une des suggestions formulées durant la première session préconisait la tenue de réunions régionales intersessions qui permettraient de fournir une contribution, à l'échelon régional, à l'Approche stratégique. Eu égard à cette suggestion, des réunions régionales pour l'Afrique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont eu lieu à Abuja (Nigeria), du 24 au 26 mai 2004, et à Nairobi, du 2 au 4 octobre 2004, respectivement. Les rapports de ces réunions ont été soumis en tant que documents d'information pour nourrir les débats de la session en cours.

I. Ouverture de la session

8. La deuxième session du Comité préparatoire pour l'élaboration d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi (Kenya), du 4 au 8 octobre 2004.
9. La session a été ouverte par M. Jim Willis, Directeur du Service « Produits chimiques » du PNUE, le 4 octobre 2004 à 10 h 25.
10. Au cours de la cérémonie d'ouverture, Mme Caroline Nderitu a récité un poème intitulé « Wouldn't it be nice? » (Ne serait-il pas merveilleux?) et M. Stephen Kalonzo Musyoka, Ministre kenyan de l'environnement et des ressources naturelles, a décerné des distinctions à trois scientifiques kenyans (M. Shem Wandiga, Mme Helen Njenga et M. Konchora Guracha), qui avaient été choisis par l'Académie nationale des sciences du Kenya pour récompenser leur action dynamique dans le domaine des produits chimiques.
11. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Musyoka, M. Shafqat Kakakhel, Directeur exécutif adjoint du PNUE, M. Rob Visser de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui a pris la parole au nom de l'actuel Président de l'IOMC, M. Niek van der Graaff de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et M. Suwit Wibulpolprasert, Président du FISC.
12. Dans sa déclaration d'ouverture, M. Musyoka a souhaité la bienvenue aux participants à la session au nom du Gouvernement et du peuple kenyans. Il a noté que la deuxième session du Comité marquait une autre étape importante dans les efforts déployés par la communauté internationale pour protéger l'environnement et la santé des êtres humains contre les effets toxiques et dangereux des produits chimiques en assurant la gestion durable et en toute sécurité de ces substances. Il a souligné l'importance que revêtait la réunion actuelle qui se tenait en Afrique, continent affichant l'incidence la plus grande de gestion défectueuse des produits chimiques, ainsi que la nécessité d'opérer des investissements bien gérés et prudents dans le secteur de l'industrie chimique des pays en développement, qui constitue un des tremplins du développement.

13. Dans le secteur industriel, les niveaux de pollution enregistrés étaient toujours inadmissibles. M. Musyoka a insisté sur le fait qu'il fallait suivre de près la gestion des petites et moyennes entreprises, qui fonctionnaient de manière plus autonome et étaient moins réglementées que les grandes industries. Il a également souligné qu'il importait d'adopter une approche globale face aux problèmes posés par la gestion des produits chimiques et a mis en exergue la nécessité d'une transparence en vue d'assurer l'efficacité au niveau de la mise en œuvre. Il a relevé que le Kenya avait en septembre 2004 ratifié la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et était entièrement acquis au processus d'élaboration d'une Approche stratégique. Il a souhaité aux participants des travaux féconds et couronnés de succès et les a remerciés pour leurs importants efforts.

14. Dans sa déclaration liminaire, M. Kakakhel s'est déclaré ravi par le nombre considérable et la nature diverse des participants à la deuxième session du Comité préparatoire, qui traduisaient le haut niveau d'engagement à l'égard du processus de l'Approche stratégique. Il a ensuite félicité quelques Etats et organisations participant de fraîche date au processus, ainsi que les donateurs et les organismes des Nations Unies. Il s'est félicité de l'entrée en vigueur récente de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et a fait état du programme complémentaire de renforcement des capacités et d'assistance technique entrepris par le Service « Produits chimiques » du PNUE, ainsi que des activités menées dans le domaine de la gestion des produits chimiques par d'autres services du PNUE. L'intervenant a souligné que l'adoption d'une Approche stratégique par le Conseil d'administration du PNUE et par d'autres organes directeurs constituerait une solide base pour la réalisation des efforts devant permettre d'atteindre, d'ici à 2020, l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé par le Sommet de Johannesburg. Il a indiqué que la gestion des produits chimiques était de plus en plus au cœur de l'action environnementale de nombre de groupes régionaux, notamment ceux d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes, ce qui démontrait le succès du processus à ce jour et la nécessité d'aller plus loin. Il a, pour terminer, rappelé aux participants qu'ils étaient confrontés à une tâche ambitieuse et a déclaré qu'il était impatient de voir le processus s'achever en 2006.

15. M. Visser a donné un aperçu de la composition et du rôle de l'IOMC et présenté quelques exemples d'activités conjointes concluantes menées dans le cadre du Programme, qui, a-t-il déclaré, mettaient en lumière son engagement et sa participation active aux première et deuxième sessions du Comité préparatoire. Bien que l'IOMC fasse intervenir neuf organisations, il a fait remarquer que ce programme était impliqué dans le processus de l'Approche stratégique en tant qu'entité unique pour éviter les doubles emplois et assurer la transparence. Il a mis en exergue deux questions clés que l'IOMC espérait voir prises en compte dans l'Approche stratégique et sur lesquelles l'IOMC pourrait apporter une contribution précieuse: une prise en compte plus poussée des considérations relatives à la sécurité chimique par les secteurs publics et toutes les parties prenantes; et la promotion du renforcement des capacités et de l'assistance technique. Il a aussi rappelé aux représentants que la responsabilité des organisations relevant de l'IOMC intervenait par le canal de leurs divers organes directeurs et il a invité les pays à œuvrer en coordination par ce biais pour favoriser la mise en œuvre de la future Approche stratégique.

16. M. Wibulpolprasert a rappelé aux participants les difficultés rencontrées pour financer, organiser et rassembler les contributions en vue des sessions du Comité préparatoire et a remercié les participants et le secrétariat de l'Approche stratégique pour le succès que le processus de l'Approche stratégique avait jusqu'ici obtenu. Il a tout particulièrement fait mention du caractère ouvert et transparent du processus et a interpellé les donateurs, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les administrations publiques pour qu'ils fassent en sorte d'améliorer le caractère intégrateur du processus. Il a indiqué qu'entre les première et deuxième sessions du Comité préparatoire, ce caractère intégrateur s'était plutôt effrité. Il a souligné que la sécurité chimique était une responsabilité plurisectorielle qui devait être adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et par les gouvernements. Il a rappelé que les travaux constructifs menés l'année dernière en novembre à Bangkok lors de la quatrième session du FISC et de la première session du Comité préparatoire pour l'élaboration de l'Approche stratégique attestaient de l'apport inestimable et de l'engagement du FISC au processus de l'Approche stratégique. Il a fait ressortir que le FISC envisageait de bonne grâce de jouer tout rôle décisif que le Comité préparatoire souhaiterait proposer dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Pour conclure, l'intervenant s'est déclaré convaincu que les participants formaient certes un groupe restreint, mais la perspicacité, le dynamisme et l'engagement collectifs dont ils faisaient montre en entreprenant leur tâche étaient autant d'éléments qui pavaient la voie vers l'édification d'un monde meilleur.

II. Questions d'organisation

A. Election du Bureau

17. Sous la présidence, exercée à titre provisoire, de M. Willis, le Comité a élu par acclamation le Bureau ci-après :

Président : Mme Viveka Bohn (Suède)

Vice-Président : M. Adisak Thongkaimook (Thaïlande)

Mme Ivana Halle (Croatie), Mme Abiola Olanipekun (Nigeria) et M. Federico Perazzo (Uruguay), qui avaient été élus Vice-Présidents lors de la première session du Comité, ont continué à exercer ces fonctions au cours de la session actuelle. Mme Olanipekun a accepté d'exercer les fonctions de Rapporteur à la première session et a continué à les exercer à la session actuelle.

B. Participation

18. Les représentants des pays ci-après ont participé à la session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

19. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Commission européenne, FAO, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, OIT, OCDE, Secrétariat de l'ozone, Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Banque mondiale, OMS, Organisation météorologique mondiale (OMM).

20. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées : Climate Network Africa, Cohort for Research on Environment, Urban Management and Human Settlements, Croplife International, Day Hospital Institute for Development and Rehabilitation, Ecological Society "Ruzgar", Greenpeace International, Ground Work, Conseil international des associations de fabricants de produits chimiques, Confédération internationale des syndicats libres, International Council on Mining and Metals, Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants, Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes, Confédération norvégienne des syndicats, Pesticide Action Network, Académie des sciences médicales de Russie, South African Chemical Workers Union, Fonds mondial pour la nature (WWF) - Royaume-Uni, Worldwide Fund for Nature International.

C. Adoption de l'ordre du jour

21. Les participants ont adopté l'ordre du jour ci-après de la session, sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant dans le document SAICM/PREPCOM.2/1/Rev.1 :

1. Ouverture de la session.

2. Questions d'organisation :
 - a) Elections du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux;
 - d) Rapport du secrétariat sur les travaux intersessions demandé par le Comité.
3. Poursuite de l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport.
6. Clôture de la session.

D. Organisation des travaux

22. Le Comité a décidé de se réunir en plénière chaque jour de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures et de créer des groupes de contact selon les besoins.

E. Rapport du secrétariat sur les travaux intersessions demandé par le Comité

23. Le représentant du secrétariat a présenté les documents ci-après qui avaient été établis comme demandé par le Comité préparatoire à sa première session : Compilation d'éléments concrets et d'éléments stratégiques, rubriques et sous-rubriques identifiées à la première session du Comité (SAICM/PREPCOM.2/2); Structure matricielle possible pour la représentation des interrelations dans l'Approche stratégique des mesures de gestion internationale des produits chimiques (SAICM/PREPCOM.2/2/Add.1); Commentaires sur les compilations d'éléments concrets et d'éléments stratégiques, rubriques et sous-rubriques identifiées par le Comité à sa première session (SAICM/PREPCOM.2/3); et Observations additionnelles sur les compilations d'éléments concrets et d'éléments stratégiques, rubriques et sous-rubriques identifiées par le Comité à sa première session (SAICM/PREPCOM.2/3/Add.1 et 2).

III. Poursuite de l'élaboration d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

24. Le représentant du secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour et a appelé l'attention sur un document d'information intitulé « Modalités des travaux et objectifs de la deuxième session du Comité préparatoire » (SAICM/PREPCOM.2/INF/1). Il a indiqué que les rapports de la réunion régionale africaine et de la réunion du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes seraient également distribués aux participants pour examen au cours de la session actuelle.

25. Après la présentation du secrétariat, les participants ont fait des déclarations générales exposant les positions qu'ils avaient sur l'élaboration de l'Approche stratégique.

26. De nombreux participants ont fait valoir qu'il était crucial que l'on passe des idées et visions formulées à la première session du Comité à la définition d'un plan d'action plus concret.

27. De nombreux participants ont instamment demandé que l'on évite les longs débats et que l'on s'attaque aux questions de fond, en s'appuyant sur les travaux intersessions du Groupe régional africain et du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, prévoyant notamment la structure à trois niveaux de l'Approche stratégique, qui avait recueilli un large appui et comprenait un plan d'action mondial, une stratégie politique globale et une déclaration ministérielle. Deux représentants se sont déclarés préoccupés par l'approche à trois niveaux. L'un d'entre eux a estimé qu'il n'était peut-être pas nécessaire d'avoir une déclaration politique de haut niveau, puisque les gouvernements étaient déjà acquis à l'objectif que constituait la gestion rationnelle des produits chimiques en entérinant l'Action 21 et le Plan d'application de Johannesburg. L'autre a jugé que les trois niveaux semblaient se chevaucher du point de vue de leur contenu. Le Président a, dans sa réponse, indiqué que le contenu qui recouvrait chaque niveau continuerait d'être examiné et précisé par les participants au cours de la session actuelle.

28. Un représentant du Groupe africain a donné un aperçu des travaux intersessions menés par le Groupe et a instamment demandé au Comité de faire fond sur ces travaux afin de parvenir à une définition claire du plan d'action, une meilleure intégration des questions chimiques dans les programmes plus larges en faveur du développement durable inscrits dans les plans nationaux et une participation plus grande des parties prenantes. Le Comité a été d'avis qu'il serait utile de baser la déclaration de la vision en matière de stratégie politique envisagée sur, entre autres, la Déclaration d'Abuja et la décision de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement concernant l'Approche stratégique, qui ont résulté de la réunion régionale des pays africains tenue du 24 au 26 mai 2004 à Abuja (Nigeria) (SAICM/PREPCOM.2/INF/8), ainsi que sur le paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg et l'objectif qui y est énoncé, à savoir la bonne gestion des produits chimiques d'ici à 2020. En outre, les éléments identifiés lors de la réunion des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est tenue du 2 au 4 octobre 2004 (SAICM/PREPCOM.2/INF/25*) devraient être pris en compte lors de l'élaboration de la stratégie politique globale, de même que ceux qui se trouvent dans le document établi par le Comité permanent du FISC (SAICM/PREPCOM.2/INF/6). Il a été souligné que toutes les parties intéressées et tous les secteurs devraient participer à la définition de la vision stratégique.
29. Divers participants ont estimé qu'un nouveau cadre institutionnel ou de nouveaux organes administratifs aux fins de l'Approche stratégique ne s'imposaient pas. Ils ont suggéré que les mécanismes financiers actuels, une fois dotés du financement approprié, permettraient d'appuyer la gestion rationnelle des produits chimiques aux fins du développement durable.
30. Plusieurs participants ont souligné que l'Approche stratégique offrait une occasion importante de faire le point sur la gestion des produits chimiques à l'échelon planétaire et d'instituer un cadre pour la définition des politiques mondiales, ce qui n'exigeait pas un instrument juridiquement contraignant global, même s'il est vrai qu'il pourrait s'avérer approprié d'élaborer certains instruments internationaux juridiquement contraignants couvrant certaines substances ou secteurs.
31. Plusieurs participants ont évoqué la nécessité d'appuyer l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la Convention de Stockholm, la Convention de Rotterdam et la Convention de Bâle, et d'exploiter pleinement les synergies et les liens qui existent entre ces accords.
32. Plusieurs participants ont déclaré que le renforcement des capacités et les ressources au service du développement devraient être définis pour les pays en développement et les pays à économie en transition de façon que ces derniers puissent intégrer les questions de sécurité chimique dans leurs stratégies nationales, y compris les stratégies de la réduction de la pauvreté. Nombre de participants ont souligné qu'il fallait combler le fossé grandissant au niveau des capacités de gestion des produits chimiques entre les pays en développement, les pays à économie en transition, et les pays développés. Un participant a noté qu'il y avait aussi un écart important entre les pays les plus compétents lorsqu'on les mettait en comparaison, s'agissant de l'objectif consistant à assurer une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici à 2020.
33. Deux participants ont évoqué la responsabilité incombant aux fabricants de produits chimiques qui exportent leurs produits vers les pays en développement d'assurer l'information adéquate et exacte sur l'utilisation appropriée et les risques inhérents à ces produits. Une participante a souhaité qu'un frein soit mis dans son pays aux accidents chimiques résultant d'un manque d'information à la base, qui, selon elle, tenaient à l'incapacité des utilisateurs des produits chimiques à bien comprendre les étiquetages. Il a en outre été noté que les utilisateurs des produits chimiques dans les pays en développement ne disposaient le plus souvent pas de produits de remplacement viables des produits chimiques susceptibles de poser une menace pour la santé humaine et l'environnement, et que certains recouraient à l'utilisation de stocks de produits chimiques qui avaient été interdits dans la plupart des pays développés.
34. Un participant a indiqué que puisque l'Approche stratégique avait déjà réuni un large éventail d'organisations intergouvernementales, elle offrait une occasion excellente de se pencher sur les questions de gouvernance.
35. Un autre participant a noté que la mise au point par l'Union européenne d'une nouvelle législation sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (système REACH) pourrait s'avérer bénéfique pour les pays non dotés de leur propre système réglementaire, étant donné qu'elle améliorerait la production de données sur les produits chimiques et l'accès du public à ces dernières.
36. Plusieurs participants ont félicité le secrétariat pour avoir mené à bien la difficile tâche consistant à compiler les vues et idées extrêmement disparates exprimées au cours de la première session du Comité et à en faire état dans la documentation établie en vue de la réunion actuelle.

37. Un participant a estimé qu'au lieu de débattre du bien-fondé des diverses approches, il conviendrait d'adopter une approche souple qui pourrait être modifiée et ajustée dans le futur.
38. Plusieurs participants ont mis en évidence l'importance des régions et des sous-régions dans le processus.
39. Plusieurs participants ont remercié le Gouvernement suisse pour son apport financier ayant permis d'organiser la réunion régionale africaine à Abuja et la réunion du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes à Nairobi.

A. Structure proposée par la Présidente pour la stratégie politique globale

40. A l'issue de l'échange de vues qui a eu lieu le premier jour de la session, la Présidente du Comité a proposé une structure pour la stratégie politique globale aux fins de la gestion internationale des produits chimiques. Elle a signalé que cette structure s'inspirait de plusieurs documents de séance, d'un document d'information présentant le compte rendu des travaux des réunions régionales sur l'approche stratégique tenues en Afrique (SAICM/PREPCOM.2/INF/8) et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (SAICM/PREPCOM.2/INF/25) ainsi que d'un document d'information sur l'application des politiques en matière de sécurité chimique et la réduction de l'écart entre pays soumis par le Comité permanent du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (SAICM/PREPCOM.2/INF/6).
41. A titre d'exemple, elle a signalé que sous la rubrique « état des besoins », une sous rubrique pouvait se référer à la réduction de l'écart croissant entre les capacités des pays développés, celles des pays à économie en transition, et celles des pays en développement pour une gestion rationnelle des produits chimiques. Elle a ajouté que les différents points figurant sous la rubrique « objectifs » étaient tirés des points qui avaient fait l'objet de discussions lors de la première session du Comité préparatoire
42. De nombreux participants ont été d'avis que l'ébauche figurant dans le rapport sur les travaux de la réunion du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes était un bon point de départ. Certains se sont référés au Plan d'application de Johannesburg et à la Déclaration de Rio, dans lesquels la coopération technique et le financement se trouvaient regroupés sous un seul objectif.
43. La question s'est posée de savoir où serait la meilleure place pour la rubrique « financement » dans l'ébauche d'élaboration de l'approche stratégique. Tous les participants ont reconnu l'existence d'un lien essentiel entre le développement des capacités et le financement. Deux points de vues distincts se sont cependant dégagés du débat. Bon nombre de participants estimaient que le financement devait, pour mieux ressortir, figurer sous une rubrique distincte de développement des capacités, pour tenir compte de son rôle en tant qu'objectif essentiel de l'approche stratégique et de son importance intrinsèque. Un autre groupe substantiel de participants est allé au-delà de ce point de vue, suggérant que, puisque le financement revêtait une telle importance dans la poursuite et la réalisation des objectifs d'une bonne gestion des produits chimiques, il faudrait le considérer sous une rubrique distincte hors de la catégorie des « objectifs ».
44. Un débat s'est ensuite engagé sur une proposition tendant à remplacer l'expression « considérations financières » par « mécanisme de financement ». Un petit nombre de pays n'étaient pas d'accord avec cette proposition, estimant que l'expression « considérations financières » était plus appropriée dans la mesure où elle impliquait une plus vaste portée.
45. Plusieurs participants ont fait observer qu'il importait de lutter contre le trafic international illicite de produits chimiques et de leurs déchets. Plusieurs participants estimaient que le trafic international illicite devait relever de la section consacrée aux risques, tandis que d'autres estimaient qu'elle relevait de la section consacrée à la gouvernance. Deux participants ont déclaré que cette question revêtait une importance telle qu'elle devrait faire l'objet d'un sous objectif qui lui serait exclusivement consacré. On a mentionné que dans certains pays le trafic international illicite représentait jusqu'à 80 % des mouvements transfrontières de produits chimiques.
46. A l'issue d'un nouveau débat, la Présidente a présenté la structure révisée de la stratégie politique globale :
1. Portée
 2. Etat des besoins
 3. Objectifs :

- a) Réduction des risques
 - b) Connaissances et information
 - c) Gouvernance
 - d) Développement des capacités et coopération technique
 - e) Trafic international illicite
- 4. Considérations financières
 - 5. Principes et approches
 - 6. Application et évaluation des progrès accomplis

47. Le Comité a convenu de se servir de la structure ainsi révisée pour orienter les débats. On a souligné que, à ce stade, l'ébauche proposée n'avait été adoptée qu'à cet effet. Le Comité a ensuite repris l'examen de divers aspects de l'Approche stratégique.

B. Stratégie politique globale

1. Portée

48. Le Comité a procédé à l'examen de la portée éventuelle de l'Approche stratégique et de la stratégie politique globale, articulante les débats sur ce dernier point autour des éléments identifiés dans le document établi en vue de la session actuelle concernant les modalités des travaux et objectifs (SAICM/PRECOM.2/INF/1, par.3).

49. Plusieurs participants ont estimé que le Comité devrait d'abord déterminer la portée du processus de l'Approche stratégique parce que cela permettrait de déterminer le contenu des autres composantes du processus. D'autres participants ont déclaré que la portée devrait être aussi large que possible de façon à offrir la souplesse requise pour pouvoir examiner les questions qui surgiraient d'ici à 2020, et qu'une large portée était nécessaire si l'on voulait mettre en place une politique cohérente et englobante touchant les produits chimiques et les déchets. Un participant a suggéré que les produits chimiques et les classes de produits chimiques ne devraient pas être hiérarchisés de facto en limitant dès le début la portée du processus de l'Approche stratégique. Une fois que la portée aura été déterminée, a déclaré un autre participant, il ne serait pas nécessaire d'assigner un rang de priorité égal à tous les produits chimiques et classes de produits chimiques visés. En outre, un participant a noté que tous les problèmes liés à la gestion des produits chimiques ne nécessiteraient pas d'être traités aux niveaux régional ou mondial et que dans certains cas ils pourraient être réglés au niveau national.

50. Il a également fait observer que le libellé du paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg était fort vaste et qu'il conviendrait que la portée du processus de l'Approche stratégique cadre avec un tel libellé. Un participant a relevé que l'on devrait tirer parti dans le processus de l'Approche stratégique des synergies entre les instruments existants et que ces synergies ne pourraient être pleinement exploitées que si le processus visait sans exclusive tous les produits chimiques. Un autre participant a dit qu'un des objectifs du processus de l'Approche stratégique était de freiner la dispersion des efforts dans la gestion des produits chimiques, et que, si le processus de l'Approche stratégique encourageait l'éclatement au niveau international en excluant certains produits chimiques ou classes de produits chimiques, il en irait à coup sûr de même au niveau national.

51. D'autres ont toutefois indiqué que la portée ne devrait pas être trop large et qu'il ne faudrait pas toucher à des questions telles que les additifs alimentaires, les produits pharmaceutiques, les armes chimiques ou les substances chimiques radioactives qui étaient déjà largement couvertes par d'autres processus ou mécanismes. Il a en outre été proposé que l'accent soit circonscrit aux produits chimiques industriels, et en particulier les métaux lourds, les substances qui perturbent le système endocrinien, les produits chimiques qui étaient cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et les mélanges chimiques et déchets solides. Plusieurs représentants, tout en convenant que les produits chimiques et armements nucléaires ne devraient pas rentrer dans le cadre de la stratégie, ont estimé que l'établissement d'une large portée offrirait une certaine souplesse pour l'incorporation de substances nouvelles et émergentes telles que les résidus de produits pharmaceutiques dans les déchets et que les produits chimiques actuels déjà sous contrôle pourraient nécessiter d'être examinés sous un angle différent. On pourrait néanmoins restreindre la portée en hiérarchisant les produits chimiques ou les mesures à prendre selon la

disponibilité des fonds. Il a été souligné que la portée permettrait d'assurer la gestion des produits chimiques visés tout au long de leur cycle de vie.

52. A l'issue d'un débat sur la portée de l'approche stratégique, le deuxième jour de la session, le Comité a créé un petit groupe de rédaction placé sous la présidence de M. Jean-Louis Wallace (Canada), qu'il a chargé de préparer un projet de définition de la portée de l'approche stratégique en se fondant sur le débat qui avait eu lieu en plénière. Le troisième jour de la session, le groupe de rédaction a fait rapport au Comité, en lui présentant un projet de déclaration sur la portée de l'approche stratégique. Au cours du débat qui a suivi, l'Égypte, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a émis des réserves à l'égard de cette proposition. Il a été convenu que le Groupe des 77 et la Chine s'efforceraient avec le président du groupe de rédaction de concilier les divergences de vues. Le jour suivant, le président du groupe de rédaction a présenté une version révisée de la déclaration sur la portée de l'approche stratégique. Le Comité a adopté cette déclaration. Le texte de la déclaration sur la portée de l'approche stratégique, ainsi adopté, est reproduit dans l'annexe I au présent rapport.

2. Etat des besoins

53. On a suggéré qu'il faudrait, dans l'état des besoins, se préoccuper de l'application plus efficace et efficiente des accords internationaux, retenir une approche intégrée à l'égard d'un développement durable des capacités et viser un échange plus efficace des informations. Il conviendrait de ne pas imposer d'autres obligations juridiques aux pays en développement mais plutôt de faire porter l'accent sur la fourniture d'une assistance qui leur permettrait d'honorer leurs obligations actuelles. On a mis l'accent sur la réalisation des objectifs inscrits dans les mécanismes existants et les projets des organismes internationaux ainsi que sur la nécessité d'éviter la répétition ou le chevauchement des activités.

54. Plusieurs représentants ont souligné qu'il fallait que l'échange d'informations et le développement des capacités soient des éléments rentrant dans la stratégie, car c'était la seule manière de combler le fossé qui se creusait entre pays développés, pays en développement et pays à économie en transition.

55. Quelques représentants ont réitéré que la stratégie devrait avoir pour but principal d'aider les pays en développement et pays à économie en transition dans l'établissement de leurs programmes nationaux relatifs à la gestion des produits chimiques et qu'il était par conséquent important d'avoir à l'esprit les niveaux différenciés de développement économique. Il a été suggéré que la gestion des produits chimiques soit intégrée dans les politiques publiques, notamment les stratégies d'élimination de la pauvreté et de développement.

56. Quelques représentants ont proposé qu'il conviendrait d'indiquer dans l'état des besoins les objectifs escomptés de la stratégie et comment mieux les atteindre par rapport à ce qui avait été fait dans le cadre des accords et programmes existants. Un représentant a noté que les objectifs devraient être clairs, spécifiques, quantifiables et assortis de délais de façon que les pays puissent déterminer les différents niveaux de succès atteints. Un représentant, prenant la parole au nom d'une organisation régionale d'intégration économique, a déclaré qu'il devrait y avoir une « feuille de route » claire pour atteindre les objectifs fixés par le Sommet de Johannesburg, comportant des calendriers pour des usages et substances spécifiques, qui engloberait tous les secteurs. On a suggéré que la stratégie ne soit pas circonscrite à une liste spécifique de substances, mais vise à combler les lacunes recensées dans les accords internationaux et les substances qui ne sont pas encore visées. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité d'adopter une approche intégrée de la coordination tant aux niveaux national qu'international.

57. Parmi les autres principes et idées mentionnés qui valaient la peine d'être pris en compte dans la stratégie figuraient le principe pollueur-payeur, la prévention de la pollution, l'accroissement des informations fournies par les producteurs, un étiquetage compréhensible et harmonisé et une méthode opportune de traitement des données. En outre, il fallait se préoccuper de l'éducation, de la sensibilisation et des problèmes des populations vulnérables.

58. Quelques représentants ont souligné le besoin d'un mécanisme financier pour coordonner les financements internationaux et les ajuster en fonction des besoins nationaux. L'absence de fonds pourrait constituer un frein au succès de la stratégie. Un représentant a relevé que des lacunes étaient observées dans la gestion des produits chimiques dans les pays en développement non seulement du point de vue financier mais aussi de celui de la manière dont les activités étaient entreprises. Il a suggéré que les besoins, buts et objectifs devraient être simples s'ils étaient combinés dans une seule composante et que les principes et démarches devraient s'inspirer de travaux antérieurs, par exemple, le principe de précaution et la prévention de la pollution, et devraient inclure des méthodes scientifiques de prise de décision.

59. Un participant, appuyé par d'autres, a déclaré que l'état des besoins devrait énumérer les raisons pour lesquelles une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques était nécessaire. Il pourrait mentionner les progrès déjà accomplis dans le domaine de la gestion des produits chimiques, notamment l'élaboration d'accords internationaux tels que les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, la création du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique et les travaux accomplis dans le cadre du Système général harmonisé de classement et d'étiquetage des produits chimiques. Il pourrait ensuite énumérer les questions qui n'étaient pas encore adéquatement traitées et indiquer les mesures à prendre pour aborder ces questions. Un autre participant, parlant au nom d'une organisation régionale d'intégration économique, a déclaré que l'état des besoins devait faire porter l'accent sur deux éléments essentiels, à savoir, premièrement, comblement des lacunes dans le domaine de la gestion des produits chimiques, mise en œuvre, évaluations appropriées, et cohérence; et, deuxièmement, gouvernance et intégration, législation, et application. Il a ajouté qu'il fallait améliorer les synergies et définir les priorités au vu des lacunes actuelles et éviter les chevauchements afin de pouvoir assurer la meilleure utilisation possible des ressources humaines, financières et techniques, et de savoir reconnaître les nouveaux objectifs à atteindre et les nouveaux problèmes. Un autre participant, souscrivant à cette opinion, a ajouté que les questions de compréhension et de connaissance étaient des éléments qui pourraient aussi être inclus dans l'état des besoins.

60. Un participant a estimé que l'état des besoins devait spécifier que le Sommet de Johannesburg avait fixé pour but la réalisation d'une gestion durable des produits chimiques d'ici 2020 en précisant que la gestion des produits chimiques devait porter sur la totalité de leur cycle de vie. Le bienfait des produits chimiques devait être mentionné au côté de leurs dangers potentiel; de même, les progrès déjà accomplis en matière de gestion des produits chimiques devaient être mentionnés au regard des problèmes rencontrés. Il fallait promouvoir les synergies et prendre note des carences actuelles dans le domaine de la gestion des produits chimiques ainsi que des incohérences constatées.

61. Plusieurs suggestions ont été faites concernant les éléments de l'état des besoins qui pourraient être mis en relief comme appelant des mesures pour parvenir à une gestion durable des produits chimiques. Il s'agissait notamment des éléments énumérés dans le document sur la position africaine (SAICM/PREPCOM.2/INF/8, annexe III, page 13) et d'autres éléments mentionnés au cours du débat en plénière, notamment la promotion de la coopération et de la coordination aux échelons international, régional et national, dans tous les secteurs; l'utilisation sans danger des produits chimiques dans tous les domaines d'utilisation; l'absence de données sur les dangers; la nécessité de mettre en place des réglementations pour protéger les populations et les écosystèmes vulnérables; le besoin d'évaluations valables; la nécessité d'améliorer la sensibilisation et de développer les connaissances; la préparation aux situations d'urgence; l'inclusion de la gestion des produits chimiques dans les stratégies nationales de développement et d'éradication de la pauvreté; les synergies et la cohérence en se servant des capacités disponibles et en développant ces capacités si elles faisaient défaut.

62. A l'issue du débat, le Comité a chargé le secrétariat de rédiger, en consultation avec la Présidente, une synthèse des suggestions faites durant le débat en vue de soumettre par écrit un projet d'état des besoins que le Comité examinerait ensuite.

63. La plupart des participants ont bien accueilli le document de synthèse préparé par le secrétariat, qui a été présenté à la réunion le quatrième jour de la session, estimant qu'il constituait une bonne base de négociation. Beaucoup ont convenu que certaines parties du document étaient essentiellement contextuelles tandis que d'autres étaient plus précises et mieux ciblées. Il fallait donc affiner ce document en évitant tout double emploi entre des éléments de l'Approche stratégique.

64. Plusieurs participants ont dit qu'il fallait mentionner la nécessité de mécanismes de financement, ainsi que d'autres questions mentionnées dans le rapport sur les travaux de la réunion régionale du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (SAICM/PREPCOM.2/INF/25).

65. Un participant a proposé que l'on utilise l'expression « lacunes en matière de gouvernance » pour toutes les questions concernant le fonctionnement cohérent et les dispositions institutionnelles de la sécurité chimique.

66. Plusieurs participants ont proposé d'inclure un point sur le renforcement de la prévention; en effet, la protection avait été mentionnée mais non la prévention. Un autre participant a proposé l'insertion d'un point précis qui s'intitulerait « stratégies de prévention ».

67. Quelques pays qui avaient récemment pâti des séquelles de la guerre et de la contamination chimique ont vivement préconisé l'inclusion d'une section sur la promotion de la coopération internationale pour la fourniture d'une assistance technique et financière pour faire face aux effets de l'utilisation de produits chimiques en temps de guerre.

68. Quelques-uns des participants estimaient que le document n'avait pas bien pris en compte le rôle des nations développées, qui étaient les plus gros producteurs de déchets industriels et de produits contaminés. A cet égard, il fallait mentionner la nécessité d'adhérer, notamment, au Code international de conduite de la FAO sur la distribution et l'utilisation des pesticides. Certains participants souhaitaient également que soit notée la nécessité de rétablir l'équilibre entre les responsabilités des pays en développement et des pays à économie en transition et celle des pays développés.

69. Un participant a signalé que les pays en développement, les fabricants et les industries devaient donner aux usagers des informations sur la sécurité chimique.

70. A divers stades de la discussion, plusieurs participants ont fait observer que le document de synthèse semblait parfois faire une confusion entre les besoins et les solutions, et qu'il empiétait sur certains des éléments de la stratégie politique globale et de la Déclaration de haut niveau. La Présidente du Comité et le représentant du secrétariat ont répondu que, dans ce type de travail, il y aurait nécessairement un certain nombre de chevauchements.

71. Un grand nombre de participants ont demandé une modification du point relatif aux « Bases de données pour les milliers de produits chimiques actuellement utilisés », car ce libellé pourrait laisser supposer à tort que ces bases de données étaient actuellement disponibles, alors que c'était leur absence même qui empêchait l'accès de tous à une information complète sur la gestion des produits chimiques.

72. Par ailleurs, les participants ont demandé que soit élaboré le libellé des expressions suivantes : participation significative des parties prenantes; partenariat entre le secteur public et le secteur privé dans le cadre de la gestion des produits chimiques; nécessité d'appliquer les solutions de remplacement pouvant déjà se substituer à l'utilisation de produits chimiques; l'élimination des produits chimiques usés et des déchets engendrés par la fabrication et l'utilisation de produits chimiques; l'élimination progressive de tous les produits chimiques dangereux; l'utilisation, la réutilisation et le recyclage des produits chimiques en toute sécurité; et la nécessité d'actualiser constamment l'information disponible pour tenir compte des nouveaux aspects de la production et de la gestion des produits chimiques.

73. Il a été convenu que plusieurs points se rapportant au développement des capacités seraient transférés sous l'objectif « Développement des capacités ».

74. Comme expliqué en détail dans le chapitre III. E. du présent rapport, le Comité a convenu de réviser le projet d'état des besoins pour inclure les vues des participants, de le joindre au présent rapport, de le rendre disponible aux fins d'observations et, après, de le réviser encore une fois en vue de la troisième session du Comité.

3. Objectifs

a) Réduction des risques

75. Une discussion prolongée a eu lieu sur la question de savoir si la section consacrée aux risques devrait s'intituler réduction des risques, minimisation des risques, élimination des risques, prévention des risques, gestion des risques ou si le titre de cette section devrait combiner deux ou plusieurs des intitulés possibles.

76. Deux participants ont demandé si les personnes qui manipulaient des produits chimiques ne devraient pas être considérés comme un groupe particulièrement vulnérable, au côté des enfants, des personnes en âge de reproduire et des personnes âgées. On a suggéré, pour résoudre ce problème, que les travailleurs au contact des produits chimiques soient considérés comme des personnes particulièrement exposées aux produits chimiques.

77. Un participant a déclaré que les risques liés aux industries dans les pays en développement devraient être pris en considération et que les informations pertinentes devraient être fournies aux pays importateurs. Il a fait observer que bon nombre de pays en développement n'étaient guère préparés pour intervenir en cas de rejet accidentel ou éliminer les produits chimiques provenant des industries importées. Un autre a fait remarqué que, dans les pays en développement, le personnel médical recevait une formation qui lui permettait de diagnostiquer et traiter les maladies biologiques, notamment les infections, mais qui ne lui permettait pas d'identifier les maladies ou les décès provoqués par une exposition aux produits chimiques, et il a ajouté qu'il conviendrait de remédier à cette situation.

78. Le Comité a prié le secrétariat de rédiger, en consultation avec la Présidente, une synthèse des vues exprimées oralement et par écrit par les participants lors du débat sur la réduction des risques. Au cours du débat sur la synthèse effectuée par le secrétariat, qui a été présentée le quatrième jour de la session, les participants se sont demandés si ce document devrait contenir ou non une liste des catégories de produits chimiques dont la production devrait cesser d'ici 2020. Un participant a répondu qu'il n'y avait pas suffisamment d'information sur ces produits chimiques pour que l'on puisse déterminer ceux qui ne devraient plus être en circulation; il a cité en exemple le cas des perturbateurs du système endocrinien, qui continuaient de faire l'objet de recherches visant à déterminer en quoi ils consistaient exactement et à déterminer quelles substances chimiques il fallait ranger dans cette classe. Deux participants ont estimé que la liste des classes de produits chimiques devrait rester dans le document. L'un d'entre eux a rappelé que les dangers liés aux perturbateurs du système endocrinien étaient universellement reconnus depuis les années 60 et que, par conséquent, l'Approche stratégique devait aussi les reconnaître. L'autre partageait la même préoccupation mais était d'avis que la liste des produits chimiques était inadéquate.

79. Un participant a fait observer que la manière dont le document était libellé impliquait qu'il fallait qu'un certain seuil de « dommages importants » soit atteint avant que puisse être déclenchée une procédure d'élimination. Il a souligné que ceci était contraire au but convenu de la gestion des produits chimiques, qui devaient être de réduire les risques, et que certains produits chimiques possédaient des caractéristiques de danger qui justifiaient une gestion plus rigoureuse que pour d'autres. Un autre participant a proposé que le document porte sur les produits chimiques qui causent un dommage, quel qu'il soit, et pas seulement un dommage important.

80. D'autres questions ont été soulevées à ce sujet, notamment la nécessité de gérer les produits chimiques pendant toute la durée de leur cycle de vie, de s'occuper de la gestion des produits chimiques à l'échelle communautaire et de prévoir des dispositions prévoyant en cas d'accident chimique une remise en état des sites contaminés et l'indemnisation des victimes.

81. Comme expliqué en détail dans le chapitre III. E. du présent rapport, le Comité a convenu de modifier le projet de document de synthèse sur les objectifs en matière de réduction des risques pour inclure les vues des participants, de le joindre au présent rapport, de le rendre disponible aux fins d'observations et, après, de le réviser encore une fois en vue de la troisième session du Comité.

b) Connaissances et information

82. Un participant a proposé que la section sur les connaissances et l'information commence par un exposé sur l'importance de l'information pour identifier et évaluer les risques qui, selon lui, pourrait servir de transition avec la section consacrée aux risques.

83. Un autre participant a estimé que les informations communiquées aux travailleurs qui étaient régulièrement exposés aux produits chimiques devaient être plus complètes que l'information fournie au public. Une étiquette ou un dépliant ne suffisait pas pour contenir tout ce qu'il fallait savoir sur les propriétés et l'utilisation correcte d'un produit pour pouvoir assurer la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement.

84. De nombreux participants ont fait valoir qu'il fallait insister sur la gratuité de l'accès aux connaissances et informations sur les produits chimiques, qu'il faudrait aussi considérablement accroître l'accès à ces informations partout dans le monde, et que ces informations devraient être disponibles dans autant de langues que possible.

85. S'agissant de la mise en commun de l'information, plusieurs participants ont été d'avis qu'il faudrait créer, à tous les niveaux, des centres qui rassembleraient l'information sur la gestion des produits chimiques en vue, notamment, d'harmoniser les informations ainsi rassemblées. Un participant a suggéré que l'on se fixe comme objectif de parvenir d'ici à 2020 à mettre en place un système mondial harmonisé pour l'échange d'information. Un participant a souligné que dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition, la collecte et la diffusion d'informations étaient souvent insuffisantes et que les quantités de produits chimiques utilisés et les quantités de produits chimiques usés dans ces pays étaient tout simplement inconnues. Un autre a souligné que, pour améliorer le rassemblement de l'information, on devrait améliorer tout d'abord l'échange de connaissances et d'informations sur la gestion des produits chimiques entre les autorités réglementaires, les producteurs, les fournisseurs et les utilisateurs.

86. S'agissant des connaissances, on s'était accordé sur le fait que la formation était essentielle pour une gestion rationnelle des produits chimiques, et donc pour réduire les risques. Les gouvernements, y compris les ministères de l'éducation, devaient encourager la mise en commun de l'information sur les bienfaits et les risques des produits chimiques et la manière de les gérer en toute sécurité dans tout le système éducatif, depuis le primaire jusqu'au secondaire. Les organismes gouvernementaux devaient eux aussi se charger d'éduquer le public en recourant aux moyens d'information et à des campagnes d'information; les ministères devaient eux-mêmes être mis au fait des questions touchant la gestion rationnelle des produits chimiques et être conscients des conséquences d'une mauvaise gestion des produits chimiques.

87. Un participant a suggéré que pour atteindre l'objectif fixé pour l'approche stratégique à l'horizon 2020, on applique globalement le principe « pas de données – pas de marché ». Un autre a fait observer qu'il était crucial d'assurer l'accès à l'information sur des solutions de remplacement pouvant se substituer aux substances, produits et procédés chimiques dangereux pour la santé et l'environnement. Plusieurs participants ont souligné l'importance de contrôler les données communiquées à propos des émissions et des transferts de polluants et les registres correspondants. De nombreux participants ont souscrit à cette idée.

88. Un participant a fait remarquer que les pays industrialisés, qui étaient les plus gros producteurs et consommateurs de produits chimiques et qui possédaient la plus grosse somme d'information sur la gestion de ces produits, devraient jouer un rôle majeur dans l'élargissement de la diffusion et de la disponibilité des connaissances et informations. On pourrait les rendre facilement accessibles en les affichant sur le réseau Internet et sur d'autres supports médiatiques.

89. Un participant a proposé un système de vérification pour la gestion et l'utilisation des produits chimiques. Il a proposé que les pays en développement créent des comités nationaux et régionaux composés de toutes les parties prenantes; ces comités pourraient rassembler et diffuser des informations et délivrer des certificats qui permettraient de contrôler l'origine, l'utilisation et les risques des produits chimiques avant qu'ils pénètrent sur les marchés de ces pays.

90. Un participant a souligné qu'il fallait développer la conscience professionnelle chez les futures générations et améliorer la communication entre les enseignants, les milieux industriels et les pouvoirs publics. Un participant d'un pays en développement a souligné que bon nombre des utilisateurs des produits chimiques dans les pays en développement étaient illettrés et qu'il fallait donc trouver les moyens de leur communiquer les renseignements sur ces produits.

91. Le Comité a prié le secrétariat de présenter, en consultation avec la Présidente, une synthèse des vues des participants dans un projet de déclaration sur les connaissances et l'information. Au cours du débat sur cette synthèse, qui a été soumise à la réunion pour examen le quatrième jour de la session, plusieurs participants ont constaté des redondances et des répétitions dans ce document et ont estimé qu'il pourrait être simplifié et qu'il devrait être plus précis. Plusieurs points pouvaient être regroupés; d'autres points relevaient davantage du développement des capacités. Un participant a estimé que cette section devait porter sur la gestion des connaissances plutôt que sur les connaissances et l'information. Un autre a noté que bon nombre des points énumérés concernait la diffusion et la mise en commun des données ce qui était certes important mais ne reflétait pas suffisamment la nécessité d'accroître et d'améliorer les connaissances, en particulier sur les produits et solutions de remplacement pouvant se substituer aux produits chimiques, et aussi sur les technologies ne faisant pas appel à des produits chimiques. Un autre a fait observer qu'il faudrait préciser qui fournirait l'information et par quels moyens. Un représentant d'une industrie a déclaré que les questions de l'accès à l'information et de diffusion de l'information devraient reposer sur le Système mondial harmonisé. Le Comité a proposé divers amendements et ajouts destinés à améliorer le document.

92. Comme expliqué en détail dans le chapitre III. E. du présent rapport, le Comité a convenu de modifier le projet de document de synthèse sur les objectifs en matière de connaissances et d'information pour inclure les vues des participants, de le joindre au présent rapport, de le rendre disponible aux fins d'observations et, après, de le réviser encore une fois en vue de la troisième session du Comité.

c) Gouvernance

93. Plusieurs participants ont souligné que l'Approche stratégique devait assurer la mise en place d'un système compétent, cohérent et efficace pour promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques pendant toute la durée de leur cycle de vie et qu'il fallait prévoir une surveillance et une évaluation régulières pour remédier aux carences actuelles et futures. La gouvernance devait couvrir les domaines suivants : intégration des politiques, cohérence à l'échelon national et international, intégration de la sécurité chimique dans un vaste éventail d'activités gouvernementales, et participation du public et engagement communautaire.

94. Un certain nombre de participants ont souligné l'importance de la dimension mondiale de la stratégie et plusieurs ont proposé d'ajouter un texte insistant sur le fait que les accords et conventions en vigueur concernant les produits chimiques devaient être ratifiés, appliqués et élaborés.

95. Un participant a souligné que la gouvernance supposait le concours optimal et réel de tous les échelons de la société, y compris les secteurs public et privé et les associations sectorielles bénévoles et qu'elle devrait reposer sur des solutions pragmatiques qui consisteraient notamment à regrouper les secrétariats des conventions en un même endroit, ce qui pourrait conduire à des synergies. Plusieurs ont souligné que le public devait participer véritablement à la mise en place d'une réglementation, et qu'il fallait notamment faire participer les femmes à ce processus.

96. Un participant, notant que l'exposition aux produits chimiques affectait souvent les pauvres qui utilisaient ou recycloient des conteneurs et des installations contaminés, a souligné qu'il fallait disposer de moyens pratiques de faire participer les pauvres et il a suggéré que ceux-ci pourraient aider les comités chargés de la santé et de la sécurité à rassembler des informations sur les cas d'exposition aux produits chimiques dans le cadre du travail. Un autre participant a insisté sur l'importance de systèmes d'inspection indépendants pour les travailleurs et les entreprises, dans l'intérêt du public et de la santé des travailleurs.

97. Plusieurs participants ont souligné qu'il fallait intégrer la sécurité chimique dans les politiques et programmes nationaux et internationaux, notamment en matière de réduction de la pauvreté.

98. Un participant a été d'avis que le PNUE était l'organisme le mieux placé pour faire fonction d'organe directeur, en particulier pour ce qui était de présenter au Conseil d'administration des rapports périodiques sur les progrès accomplis, et de se pencher sur les questions au sein du Conseil d'administration, avec le concours d'autres organes et organisations compétents en la matière. Un autre participant a déclaré qu'il était prématuré de conclure que le PNUE devait jouer le rôle d'organe directeur, ajoutant que, quelles que soient les dispositions prises à l'échelle mondiale, celles-ci devraient faciliter la participation de tous les ministères, organisations intergouvernementales et organisations internationales concernés.

99. Plusieurs participants, conscients des défis à relever dans certains pays en termes de ressources, qualifications et compétences, ont souscrit à la suggestion selon laquelle l'approche stratégique devrait tendre à ce que chaque pays dispose d'un système raisonnable et compétent de gestion des produits chimiques d'ici 2020 et à ce que soient strictement respectés les régimes, tant internationaux que nationaux, de gestion des produits chimiques, y compris les dispositions applicables au trafic international illicite des produits chimiques.

100. Un participant d'un pays africain a souligné que dans certains pays les sociétés et puissances économiques disposaient d'un grand pouvoir, qu'elles ne communiquaient ni ne collaboraient avec les institutions nationales et qu'il fallait aider ces pays à appliquer des politiques de bonne gouvernance.

101. Un participant a déclaré que les principes fondamentaux de l'objectif en matière de gouvernance étaient la transparence, l'obligation de rendre des comptes et l'inclusion de tous.

102. Le Comité a prié le secrétariat de préparer, en consultation avec la Présidente, une synthèse des vues sur la question. Au cours du débat sur cette synthèse, qui a été présentée à la réunion le quatrième jour de la session, un certain nombre de participants ont réitéré que les objectifs devaient être simples, ajoutant que, selon lui, certains des points proposés trouveraient mieux leur place sous la rubrique des mesures concrètes. Un participant a été d'avis que le document gagnerait à être harmonisé car il contenait à la fois des objectifs très généraux et des objectifs très précis. Le Comité a proposé plusieurs modifications et ajouts destinés à améliorer le document.

103. Comme expliqué en détail dans le chapitre III. E. du présent rapport, le Comité a convenu de modifier le projet de document de synthèse sur les objectifs en matière de gouvernance pour inclure les vues des participants, de le joindre au présent rapport, de le rendre disponible aux fins d'observations et, après, de le réviser encore une fois en vue de la troisième session du Comité.

d) Développement des capacités et coopération technique

104. La plupart des participants ont estimé que le développement des capacités était fondamental et interdépendant, et qu'il était donc crucial pour le succès de l'approche stratégique.

105. Plusieurs participants ont souligné qu'il fallait répondre aux besoins spécifiques des pays en développement et des pays à économie en transition. Un participant a appelé la communauté internationale à reconnaître clairement le besoin de développement des capacités et de coopération technique pour permettre à ces pays de mettre en place une gestion rationnelle et durable des produits chimiques. On a souligné que le transfert de techniques appropriées d'un coût abordable était important, tout comme l'était l'utilisation des structures existantes. On a préconisé, pour les pays en développement, une formation sur la manière de tirer parti au maximum des programmes d'assistance technique.

106. Plusieurs participants ont appuyé la suggestion selon laquelle l'approche stratégique devrait tendre à réduire voire éliminer l'écart sans cesse croissant, souvent mentionné entre les pays développés, les pays à économie en transition, et les pays en développement, et ce avant 2020, et de fournir les moyens de veiller à ce que tous ceux qui participent à la sécurité chimique possèdent les qualifications requises.

107. Un certain nombre de participants ont souligné que l'approche stratégique devrait faire participer toutes les parties prenantes, en leur donnant des responsabilités bien définies. Plusieurs ont souligné que les pays bénéficiaires devaient s'engager à inclure la gestion des produits chimiques dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Les industries ont été considérées comme ayant un rôle important à jouer dans le développement des capacités et le transfert de technologie.

108. Un participant a déclaré que les travailleurs devraient être formés au niveau des installations ou des ateliers ou dans les principaux centres de formation dirigés par les pouvoirs publics, l'industrie ou les syndicats; cette formation serait étayée par un système de réglementation nationale prescrivant l'utilisation appropriée des ressources pour assurer la formation requise, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Plusieurs participants ont noté que le développement des capacités était pour l'heure principalement orienté vers les cadres et non vers les travailleurs qui étaient exposés quotidiennement aux produits chimiques dangereux.

109. Un participant a préconisé une plus grande harmonisation de l'aide des bailleurs de fonds et une utilisation plus efficace des ressources, notamment quant à l'aide publique au développement, en vue d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à développer leur savoir-faire, les infrastructures et d'autres moyens propres à assurer l'identification et l'application des meilleures pratiques ainsi que l'utilisation plus large et la promotion des outils déjà mis au point dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement existants.

110. Plusieurs participants ont souligné l'importance d'un cadre juridique national efficace, allant de pair avec une législation appropriée et les structures permettant d'appuyer ce cadre.

111. Divers participants ont dit qu'il fallait éviter les doubles emplois et améliorer les synergies en coordination avec les gouvernements. Un participant a souligné que l'Approche stratégique devrait prévoir des mécanismes de coopération technique horizontale entre les pays. Plusieurs participants ont dit que des outils d'échange d'informations comme INFOCAP étaient utiles.

112. Un participant a instamment demandé que l'on amorce, dans le cadre de l'Approche stratégique, des travaux sur les indicateurs pour pouvoir disposer d'informations sur les produits chimiques et l'observation de leurs effets et suivre et faire rapport sur les progrès réalisés en ce qui concerne le développement des capacités et la réalisation des objectifs de développement durable.
113. Plusieurs participants ont indiqué qu'il importait de rattacher la gestion des produits chimiques à l'action en matière de développement et quelques-uns ont appelé l'attention sur le rapport du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée de haut niveau chargé d'élaborer un plan stratégique intergouvernemental sur l'appui technologique et le renforcement des capacités (SAICM/PREPCOM.2/INF/21). Un participant a mis l'accent sur le développement des capacités tel que défini par la réunion du Groupe régional africain d'Abuja tandis qu'un autre a invité les délégués à rechercher des orientations dans la note de synthèse établie par le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (SAICM/PREPCOM.2/INF/25).
114. De nombreux participants ont mis l'accent sur le fait que le développement des capacités et la coopération technique devraient s'étendre aux supports disponibles dans les langues locales et aux médias ciblant les populations analphabètes.
115. Plusieurs participants ont encouragé le recours aux mécanismes existants, notamment les centres régionaux et sous-régionaux de la Convention de Bâle, qui permettraient de faciliter la coopération technique.
116. Un certain nombre de participants ont indiqué que les organisations régionales pourraient apporter une contribution précieuse dans le développement des capacités.
117. Un participant a suggéré que les pays qui souhaitaient combler l'écart qui se creusait en matière de sécurité chimique devraient faire de ce point une priorité lorsqu'ils exposent les besoins de leurs pays aux donateurs.
118. Parmi les autres suggestions aux fins du développement des capacités, on pouvait notamment citer la formation des formateurs; le renforcement des laboratoires d'analyse; l'adoption par les pays en développement de méthodes simples et peu coûteuses pour l'évaluation de la sécurité chimique; l'établissement de centres anti-poison nationaux; la formation des secteurs formel et informel; le développement des capacités touchant les cadres réglementaires pour l'évaluation et la gestion des risques dans tous les pays participants; l'échange d'informations entre les pays; et la ratification et la mise en œuvre efficace des instruments et mécanismes existants.
119. A la suite du précédent débat, le Comité a convenu que le secrétariat préparerait, en consultation avec la Présidente, un projet de synthèse des objectifs en matière de développement des capacités pour examen au cours de la session actuelle. Le secrétariat a présenté ladite synthèse à la réunion le quatrième jour de la session. Les participants ont alors fait diverses suggestions pour l'améliorer.
120. Un participant, prenant la parole au nom d'un groupe régional, a dit que le document devrait mentionner le lien entre le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée de haut niveau chargé d'élaborer un plan stratégique intergouvernemental sur l'appui technologique et le renforcement des capacités du PNUE et l'Approche stratégique, parce que le travail du groupe contribuerait à la mise en œuvre de cette dernière. La Présidente a répondu que le lien entre les deux processus ne serait pas mentionné dans le document relatif au développement des capacités mais dans le rapport de la réunion. Elle a également rappelé au Comité que le plan stratégique serait adopté à la prochaine réunion du Conseil d'administration du PNUE et que les changements apportés à ce plan avant ladite réunion pourraient également fournir des orientations au processus de l'Approche stratégique.
121. Un autre participant a suggéré d'inclure l'idée de renforcer les synergies entre institutions engagées dans la gestion des produits chimiques. Un autre a souligné qu'il fallait promouvoir la coopération horizontale au lieu de se contenter d'encourager les pays développés à aider les pays en développement et à économie en transition, et qu'il fallait, en particulier, inclure dans le document une recommandation sur la coopération sud-sud. Un participant a demandé que l'on fasse état du fossé grandissant qui existe entre les pays développés et les autres pays du point de vue des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques. D'autres suggestions mettaient l'accent sur la nécessité d'accroître la transparence et l'ouverture et de renforcer les partenariats techniques entre les pays développés, les pays en développement et les pays à économie en transition. Un participant a suggéré qu'en plus du cadre institutionnel, le document devrait se pencher sur le cadre juridique de l'Approche stratégique. Un autre a proposé que l'on mentionne le transfert de technologies propres comme un élément du développement durable. Un autre encore a recommandé

d'inclure des objectifs se rapportant au développement des compétences requises pour planifier rationnellement les projets, au renforcement des infrastructures nécessaires aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour gérer rationnellement les produits chimiques, et au renforcement de l'aptitude de ces pays à mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement traitant des produits chimiques. En réponse à une remarque concernant le fait que la stratégie mondiale de l'Organisation internationale du travail en matière de sécurité et d'hygiène du travail comprenait un volet renforcement des capacités, la Présidente a fait observer que des synergies étaient nécessaires entre de telles stratégies.

122. Un autre participant a émis l'opinion qu'il conviendrait de combler le gouffre qui, dans les documents de l'Approche stratégique, existait entre le caractère très général des objectifs et le caractère très spécifique des actions concrètes en y insérant un résumé des mesures prioritaires destiné à donner aux lecteurs une idée générale de ce que le processus de l'Approche stratégique cherchait à accomplir.

123. Il a été suggéré que l'IOCM entreprenne une étude intersessions sur les mécanismes de partage de l'information. L'IOCM a répondu qu'il serait heureux d'examiner une proposition spécifique et de déterminer s'il avait les ressources nécessaires pour mener l'entreprise à bonne fin. Le FISC a offert son aide à l'IOCM, faisant valoir que les membres du comité d'orientation d'INFOCAP avaient beaucoup d'expérience dans le domaine du renforcement des capacités.

124. Comme expliqué en détail dans le chapitre III. E. du présent rapport, le Comité a convenu de modifier le projet de document de synthèse sur les objectifs en matière de développement des capacités pour inclure les vues des participants, de le joindre au présent rapport, de le rendre disponible aux fins d'observations et, après, de le réviser encore une fois en vue de la troisième session du Comité.

e) **Trafic illicite international**

125. Un participant, prenant la parole au nom d'un groupe régional, a souligné que l'on enregistrait un trafic illicite important de médicaments et de narcotiques. Un autre a laissé entendre que plusieurs pays d'Amérique latine aimeraient : que l'on mette en place un mécanisme renforcé qui favoriserait l'application des conventions actuelles visant à prévenir le trafic illicite des médicaments et des narcotiques; que l'on crée un groupe spécifique au sein de l'IOCM pour se pencher sur la question; que l'on prévoie la réalisation d'une étude dans le cadre de l'Approche stratégique, de concert avec l'Organisation mondiale des douanes, sur les profils des risques qui étaient de nature à entraîner un trafic illicite; et que l'on favorise le développement d'un réseau mondial de veille sur le trafic illicite des produits chimiques, en particulier au niveau régional. Un autre participant a appuyé les initiatives proposées et a recommandé que le Comité examine les conclusions de la réunion du FISC (Forum IV) tenue à Bangkok en novembre 2003, durant laquelle les participants ont esquissé les objectifs en matière de lutte contre le trafic illicite qui pourraient être étudiés aux fins de l'Approche stratégique.

126. Un participant a dit que les pays en développement, notamment les pays africains, étaient confrontés à de grands défis dans la lutte contre le trafic illicite, en dépit des instruments juridiques déjà mis en place. Ils avaient des difficultés à différencier les substances chimiques, les produits et les déchets, et ne disposaient à leurs frontières que de moyens de contrôle trop insuffisants pour surveiller le trafic illicite qui parfois était camouflé en commerce légal. Il fallait mettre en place des mécanismes solides, a déclaré l'intervenant, et il serait optimal que les pays développés les aident en contrôlant les produits qui étaient exportés. Il a fait valoir que la question devrait faire l'objet d'un examen sérieux dans le cadre de l'Approche stratégique, dans la mesure où rien de concret n'avait encore été défini.

127. Un autre participant s'est rangé à l'avis selon lequel non seulement le commerce illicite mais également le commerce légal des substances chimiques et produits dangereux étaient préoccupants. Les pays développés devaient se pencher sur l'établissement de normes pour renforcer le contrôle des exportations et contrôler également les technologies et usines exportées. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe régional, a appuyé une initiative sur le trafic illicite, suggérant que non seulement les médicaments mais également les précurseurs et les produits chimiques à double usage soient étudiés.

128. Un certain nombre de participants ont estimé qu'il faudrait interdire aux pays développés d'exporter vers tout autre pays, en développement ou non, des produits chimiques qu'ils avaient interdits sur leur territoire. Plusieurs ont indiqué qu'ils ne pourraient pas souscrire à une telle proposition. Un participant a fait observer que ce serait contraire aux clauses d'un certain accord multilatéral sur l'environnement. Un autre a signalé que des dispositions pour le consentement étaient prévues dans d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Un troisième a noté qu'une décision sur le commerce de déchets entre les pays développés et les pays en développement n'était pas encore entrée en vigueur. Un autre a fait remarquer qu'une interdiction du transfert de déchets dangereux d'un pays membre de l'OCDE à un pays non membre de l'OCDE était en train d'être ratifiée et qu'en pratique, elle s'appliquait déjà.

129. Le Comité a prié le secrétariat de présenter, en consultation avec la Présidente, une synthèse des vues des participants dans un projet de déclaration sur le trafic illicite. Au cours du débat sur la synthèse effectuée par le secrétariat, qui a été soumise à la réunion le quatrième jour de la session, les participants ont fait diverses suggestions pour l'améliorer.

130. Comme expliqué en détail dans le chapitre III. E. du présent rapport, le Comité a convenu de modifier le projet de document de synthèse sur les objectifs en matière de trafic international illicite pour inclure les vues des participants, de le joindre au présent rapport, de le rendre disponible aux fins d'observations et, après, de le réviser encore une fois en vue de la troisième session du Comité.

4. Considérations financières

131. Un participant, appuyé en cela par d'autres, a déclaré que les considérations financières étaient un élément important de l'Approche stratégique. Sans financement, il ne pouvait y avoir d'action. Il a suggéré que les acteurs des secteurs public et privé, aux niveaux national et international, jouent des rôles complémentaires pour ce qui est d'assurer une gestion durable et avisée des produits chimiques et déchets dangereux. Ensemble, ces acteurs devraient également s'efforcer de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Les pays en développement et les pays à économie en transition devraient, a déclaré l'intervenant, intégrer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux dans leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de développement durable. Un autre représentant a dit que les mécanismes financiers mondiaux actuels tels que le Fonds pour l'environnement mondial devraient être mis à profit ou affinés pour s'assurer que les mesures prises en faveur d'une gestion rationnelle des produits chimiques et déchets dangereux puissent bénéficier d'un financement dans le cadre des mécanismes existants.

132. Un participant, prenant la parole au nom d'un groupe régional, a noté que compte tenu du déséquilibre des ressources entre pays en développement et pays développés, il était crucial de conjuguer la fixation d'objectifs ambitieux dans le cadre de l'Approche stratégique à l'octroi de nouvelles ressources financières. Il conviendrait qu'il y ait un mécanisme financier clairement défini à l'appui des objectifs convenus. Les ressources pourraient être affectées par le truchement des sources et structures existantes pour autant qu'il s'agisse de nouveaux financements et qu'ils ne compromettent pas l'exécution d'autres programmes. La déclaration de haut niveau de l'Approche stratégique à trois niveaux pourrait, a-t-il dit, conférer un tel mandat, qui serait appuyé par les pays donateurs.

133. Un représentant d'une organisation non gouvernementale, évoquant le principe pollueur-payeur inscrit dans la Déclaration de Rio, a dit qu'un dixième d'un pour cent des ventes annuelles des produits chimiques, soit un montant estimatif total de 1,5 trillions de dollars, représenterait un budget de 1,5 milliard de dollars. Il a laissé entendre que les gouvernements pourraient ne pas être les sources appropriées ou uniques de financement. Un participant provenant du secteur industriel a, dans sa réponse, noté que ce chiffre ne faisait pas état de la solvabilité et que l'industrie comptait des grands programmes en matière de gestion avisée dans ses portefeuilles. Un autre participant de ce secteur a dit que l'industrie chimique avait consacré des ressources financières au développement des capacités dans les pays en développement et aux projets nationaux dans le cadre de l'UNITAR. A l'heure actuelle, l'industrie chimique n'était pas en mesure de financer davantage le processus de l'Approche stratégique.

134. Un participant a indiqué que plusieurs modèles de mécanisme financier pouvaient être envisagés, mais quel que soit le modèle retenu, il devrait prendre en compte quatre paramètres : l'adéquation de l'appui au processus de l'Approche stratégique; (« l'additionnalité »), de façon à ce que les fonds ne soient pas détournés d'autres activités importantes en matière de développement; la durabilité, de façon à ce qu'il y ait un apport continu de fonds; et une capacité innovatrice en matière de gestion, caractérisée par l'esprit d'ouverture et de transparence prôné dans l'Approche stratégique. Il a cité en exemple le fonctionnement du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et d'initiatives financées au moyen de prélèvements fiscaux.

135. Certains participants ont suggéré d'examiner la possibilité d'une responsabilité plus étendue des producteurs, le principe pollueur-payeur et la possibilité de taxer les producteurs chimiques. Un autre a toutefois dit que le principe pollueur-payeur était très complexe et nécessitait un examen plus approfondi. Il a ajouté que l'objectif fixé par le Sommet de Johannesburg était à l'horizon 2020 et que les ressources devraient être dégagées sur une longue période de temps jusqu'à cette date. D'autres options pourraient peut-être être appliquées à ce moment.

136. Un participant a dit qu'un mécanisme financier devrait prendre en compte les mesures concrètes en cours d'élaboration et s'y rattacher. Il a rappelé au Comité que tous les acteurs engagés dans le processus de l'Approche stratégique devraient être acquis au succès du processus. Un autre participant, prenant la parole au nom d'une organisation régionale d'intégration économique, a indiqué que pour mieux cerner le montant des ressources financières requis, il était nécessaire de savoir quels étaient censés être les objectifs de l'Approche stratégique. Les ressources pourraient ensuite être mobilisées grâce à une utilisation plus judicieuse des fonds multilatéraux existants et par l'intermédiaire des fonds bilatéraux et des pays donateurs. Il était prévu que le secrétariat de la Convention de Rotterdam mène une étude sur l'utilisation d'un mécanisme financier pour mettre en œuvre la Convention; elle pourrait s'avérer utile pour le processus de l'Approche stratégique. Il a en outre suggéré que la Présidente entre en contact avec les Comité d'aide au développement de l'OCDE avant la prochaine session pour discuter de la manière d'intégrer la sécurité chimique dans les activités de coopération au développement ainsi que dans les stratégies nationales de développement durable et qu'elle invite le Comité d'aide au développement à participer à la troisième session du Comité. Il a également recommandé que les pays bénéficiaires d'aides au développement contactent leurs propres responsables nationaux en matière de développement pour discuter de l'intégration des questions se rapportant aux produits chimiques dans les stratégies de développement.

137. Le Comité a décidé de créer un groupe de rédaction placé sous la présidence de M. Marco Tulio Scarpelli Cabral (Brésil) pour entreprendre des travaux supplémentaires sur les considérations financières durant la session actuelle. Le matin du dernier jour de la session, M. Wilm Geurts (Pays-Bas), qui exerçait les fonctions de rapporteur du groupe de rédaction, a présenté un rapport sur les délibérations du groupe, notant que le texte n'entendait pas être une version définitive mais plutôt une contribution invitant des débats supplémentaires. Ce rapport est reproduit dans l'annexe II au présent rapport.

138. Dans leur réaction au rapport du groupe de rédaction, plusieurs participants ont souligné qu'il fallait étudier les options disponibles du point de vue des mécanismes de financement existants sans pour autant ignorer la possibilité de se doter d'un mécanisme inédit. Un participant a fait valoir qu'il n'était pas nécessaire d'attendre l'élaboration d'un mécanisme de financement pour appliquer l'Approche stratégique, étant donné que les gouvernements avaient déjà versé des contributions à l'Organisation mondiale de la santé pour qu'elle entame la mise en œuvre des volets de l'Approche stratégique se rapportant à la santé.

139. Un participant a estimé que le secrétariat devrait, avec l'aide des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, effectuer des travaux supplémentaires avant la troisième session du Comité. Il a notamment proposé que le secrétariat établisse une estimation du montant dont on aurait besoin pour assurer la mise en œuvre de l'Approche stratégique aux niveaux national, régional et mondial, puis, une fois que les coûts de la mise en œuvre ont été évalués, se penche sur les options disponibles en matière de financement. A cet effet, le secrétariat devrait, selon l'intervenant, examiner tous les mécanismes mondiaux de financement de biens publics et pas seulement ceux qui ont trait aux produits chimiques ou à l'environnement. La majorité des participants ont convenu que des travaux intersessions sur les considérations financières s'imposaient.

140. Suite à ce débat, le Comité a invité le président du groupe de rédaction, M. Marco Tulio Scarpelli Cabral (Brésil) à prendre la tête d'un groupe de contact composé des mêmes participants pour formuler une proposition relative aux travaux intersessions sur les considérations financières. Au cours de la séance de l'après-midi, le président du groupe de contact a présenté un document énonçant les recommandations du groupe.

141. Répondant à une demande d'éclaircissement sur le montant qu'il faudrait déboursier pour entreprendre l'évaluation des coûts dont on a parlé au cours de la séance du matin et qui se trouve incluse parmi les recommandations du groupe de contact concernant les travaux intersessions, le représentant du PNUE, prenant la parole au nom du secrétariat, a exprimé l'opinion qu'une étude de grande envergure des considérations financières ne coûterait probablement pas moins de 1 million de dollars et prendrait beaucoup de temps. Il a rajouté qu'il devrait toutefois être possible de lancer une étude plus limitée, menée en complément d'une autre que la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam effectuait actuellement pour trouver un mécanisme capable de financer cet instrument de façon durable, pour environ 75 000 dollars.

142. A la lumière des remarques précédentes sur le coût d'une étude de grande envergure des considérations financières, le Comité s'est mis d'accord pour retirer le texte placé entre parenthèses, qui concernait l'estimation du coût total de la mise en œuvre de l'Approche stratégique à tous les niveaux, des recommandations du groupe de contact.

143. On a laissé entendre que la vingt-troisième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE fournirait une excellente occasion d'appeler l'attention sur la nécessité de financer une étude de grande envergure des considérations financières. Un participant a, à ce propos, exprimé l'opinion qu'un point de l'ordre du jour de cette réunion devrait être consacré à l'Approche stratégique. Il a ajouté que le Comité des représentants permanents devrait élaborer une position commune en la matière.

144. A la suite de discussions supplémentaires au cours desquelles les participants ont suggéré un certain nombre d'autres modifications, le Comité a adopté les recommandations du groupe de contact concernant les travaux intersessions, telles qu'amendées. Ces recommandations figurent dans l'annexe II au présent rapport.

145. Il a été convenu que le groupe régional africain, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, soumettrait à la troisième session du Comité préparatoire un document d'information sur l'internalisation des coûts liés à la production et à l'utilisation des produits chimiques.

5. Principes et approches

146. La Présidente a démarré les débats en rappelant que les principes et approches précédemment jugés appropriés pour l'Approche stratégique englobaient notamment la précaution, la proportionnalité, la substitution, la prévention, le principe pollueur-payeur, le droit à l'information, l'approche fondée sur le cycle de vie, le partenariat, la responsabilité et la transparence.

147. Plusieurs participants ont suggéré que les listes des principes et approches proposés dans les notes de synthèse préparées par les groupes régionaux ou thématiques auxquels ils avaient pris part constituent les principes fondamentaux de l'Approche stratégique. Les représentants des différents gouvernements ont formulé d'autres suggestions quant aux principes qui pourraient être ajoutés sur cette liste.

148. Un représentant a indiqué qu'au lieu de définir une nouvelle liste de principes pour l'Approche stratégique, le Comité devrait recourir et appliquer les principes et approches établis, utilisés pour les aspects juridiques et politiques, auxquels on pourrait adjoindre d'autres principes. Des débats se sont alors ensuivis autour de ce qui constituait des principes établis. Un participant a noté que seuls les principes énoncés dans les textes internationaux qui avaient été adaptés de façon pratiquement universelle, à l'exemple de la Déclaration de Rio, devraient être retenus, dans la mesure où de nombreux pays n'étaient pas Parties aux Accords régionaux et n'avaient par conséquent pas accepté les principes qui y étaient inscrits. Une autre participante a noté que les pays divergeaient au niveau de ce qu'ils considéraient comme étant des principes, donnant ainsi l'exemple du « principe de précaution », qui avait été reconnu comme étant un principe par quelques délégations mais que son pays considérait uniquement comme une approche.

149. Un autre participant a signalé que certains des principes à l'étude avaient déjà fait l'objet de dispositions d'instruments internationaux tels que la Déclaration de Rio et que donc le sens de ces principes était bien compris de tous, tandis que d'autres n'étaient que vaguement définis. Un exemple de principe bien défini était celui du « pollueur-payeur » et un exemple de principe flou, celui de remplacement ou substitution. Il a été proposé que seuls les principes contenus dans la Déclaration de Rio soient considérés comme bien établis et que tous les autres principes proposés soient définis par écrit par ceux qui les proposaient pour examen.

150. Tous les participants qui sont intervenus sur la question ont convenu que les principes devaient être spécifiques et précis et ne devaient pas se borner à énoncer une déclaration générale.

151. A la suite de ce débat, comme expliqué en détail dans le chapitre III. E. du présent rapport, le Comité a noté que le gouvernement suisse entreprendrait certains travaux intersessions de définition de principes et approches susceptibles d'être incorporés dans l'Approche stratégique et qu'il en communiquerait les résultats au Comité à sa prochaine session.

6. Mise en œuvre et évaluation des progrès

152. La Présidente a ouvert la discussion sur ce sujet en suggérant que les aspects de l'Approche stratégique ayant trait à la surveillance soient mis en place en dernier, une fois que tous les autres éléments auraient été définis. Elle a donc suggéré que le Comité engage un débat préliminaire sur la question.

153. Les groupes régionaux pour l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes ont offert, chacun de leur côté, d'avancer des propositions qui serviraient de modèles à cet élément de la stratégie.

154. La proposition africaine a recommandé la constitution d'une plateforme transparente faisant appel à la participation de tous les intéressés de manière à suivre les progrès accomplis, comme par exemple le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC). Plusieurs participants représentant des Gouvernements africains se sont exprimés en faveur de cette proposition. Ils ont été d'avis que les institutions internationales de gestion des produits chimiques existantes n'avaient pas pour mandat de surveiller les progrès accomplis dans le cadre de l'Approche stratégique et que le mandat de l'Approche stratégique était plus vaste que celui des organisations existantes.

155. Plusieurs autres participants ont déclaré qu'ils ne souhaitaient pas créer une nouvelle organisation dotée d'un mandat qui empiéterait sur celui d'organisations existantes et sèmerait la confusion et entraînerait un gaspillage d'efforts.

156. Un autre participant a fait observer que la surveillance des progrès serait abordée par le groupe de contact sur les mesures concrètes, qui s'employait déjà à recenser les parties responsables et à établir des indicateurs de succès pour les mesures qui seraient entreprises dans le cadre de l'Approche stratégique.

157. Un participant a souligné que le fait de charger les organisations faisant partie du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques de surveiller la mise en œuvre de l'Approche stratégique poserait des problèmes. L'un de ces problèmes était l'autonomie des principales organisations internationales s'occupant de la sécurité chimique, dont chacune était dotée de ses propres organes directeurs, ce qui pourrait les empêcher de prendre des instructions auprès d'autres organisations intergouvernementales ou auprès de la communauté internationale. L'IOMC a indiqué que puisque ses organismes participeraient dans une large mesure à cette entreprise, il préparerait une proposition relative aux moyens de suivre les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Quant au FISC, il n'était pas bien placé pour assumer une tâche de surveillance car il n'était pas un organe de mise en œuvre, mais plutôt un organe conçu pour convoquer des conférences et imprimer la direction à suivre. Néanmoins, il était plus judicieux de surmonter les difficultés que présentaient les structures déjà en place que de créer une nouvelle structure; toutefois, il faudrait revoir le mandat des organisations existantes pour leur permettre de mieux coordonner leurs travaux et d'assurer la supervision de la mise en œuvre. Le FISC s'est déclaré prêt à réexaminer son mandat, si on lui en faisait la demande à la conférence internationale sur la gestion des produits chimiques prévue pour 2006 pour conclure l'élaboration de l'Approche stratégique.

158. Trois représentants ont suggéré que le PNUE joue un rôle de chef de file dans la mise en œuvre et la surveillance des progrès de l'Approche stratégique. Un autre, toutefois, a rappelé que l'un des points forts de l'Approche stratégique était le grand nombre d'organisations internationales qui participaient au processus, de sorte qu'il était réticent à voir confier à une seule organisation intergouvernementale telle que le PNUE un rôle de chef de file.

159. Un participant estimait que, puisque toutes les parties prenantes participant à l'Approche stratégique seraient responsables de la mise en œuvre des parties de la stratégie les concernant, chacune devrait être chargée de faire rapport sur ses propres progrès et résultats. Il a suggéré la création d'un organisme dépositaire ou d'un centre d'information qui serait chargé de centraliser l'information sur les progrès de la mise en œuvre.

160. Un participant s'est déclaré préoccupé par l'élaboration apparente d'un plan d'action pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique et suggéré que l'Approche stratégique soit assortie d'un éventail d'options pour la gestion des produits chimiques plutôt que de prescrire une série d'activités normatives. Un autre participant a répondu à cette préoccupation en disant que si les mesures concrètes proposées par le groupe de contact étaient des mesures de caractère général plutôt que des mesures prescriptives, le résultat serait un assortiment d'options plutôt qu'une série d'engagements spécifiques.

161. La majorité des participants ont été d'avis que le choix d'une organisation qui assumerait la responsabilité du suivi des progrès était trop complexe pour être réglé à la session en cours et ils ont suggéré que des travaux soient entrepris entre les sessions pour examiner les diverses options possibles. Comme expliqué en détail dans le chapitre III. E. du présent rapport, il a été proposé en outre que le FISC élabore avant la troisième session du Comité préparatoire un document à ce sujet. Il a été proposé, notamment, que ce document identifie des acteurs susceptibles d'atteindre les objectifs fixés, propose des mesures d'incitation à l'intention des parties prenantes pour atteindre ces objectifs rapidement et identifie les obstacles qui pourraient empêcher d'atteindre les objectifs fixés.

C. Mesures concrètes

162. La Présidente a présenté les documents qui serviraient de base au débat sur les mesures concrètes, qui comprenaient des notes du secrétariat sur la compilation d'éléments concrets et d'éléments stratégiques (SAICM/PREPCOM.2/2); une structure matricielle possible pour la définition des liens entre les activités de l'Approche stratégique (SAICM/PREPCOM.2/2/Add.1); des observations sur la compilation d'éléments concrets et d'éléments stratégiques (SAICM/PREPCOM.2/3, Add.1 et Add.2); le rapport de la réunion régionale du groupe des pays d'Afrique (SAICM/PREPCOM.2/INF/8); le rapport de la réunion régionale du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (SAICM/PREPCOM.2/INF/25*); un exposé soumis par le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants sur les principes à appliquer dans le plan d'action et les mesures concrètes (SAICM/PREPCOM.2/INF/26); un document de séance soumis par l'Union européenne sur les options possibles pour établir un rang de priorité entre les mesures concrètes; et un document de séance sur les prochaines étapes de l'élaboration de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques soumis par les pays suivants : Croatie, Iran (République islamique d'), Nigeria, Norvège, Sénégal et Suisse.

163. Le Comité était favorable à la proposition de la Présidente selon laquelle les débats devraient se poursuivre en mettant à profit les tableaux figurant dans les appendices au rapport de la réunion régionale africaine (SAICM/PREPCOM.2/INF/8).

164. La plupart des participants étaient favorables à l'idée selon laquelle les titres des colonnes des tableaux devraient correspondre aux titres de la stratégie politique globale, tandis que l'un d'entre eux a proposé que des domaines supplémentaires ne figurant pas dans la stratégie soient insérés dans les tableaux.

165. Un participant a proposé que soit ajoutée aux tableaux une nouvelle colonne sur les aspects de la mise en œuvre et que les deux colonnes intitulées « Mesures concrètes » et « Activités scientifiques » soient fusionnées en une seule colonne intitulée « Activités concrètes ». Répondant à une demande de précision concernant la colonne qu'il a été proposé d'ajouter portant sur les aspects de la mise en œuvre, il a expliqué que cette colonne avait pour objet d'énoncer les différents aspects des mesures nécessaires pour mener à bien une activité.

166. Suite à une proposition d'un participant, il a été décidé que la colonne intitulée « autorités responsables » porte le titre de « principaux acteurs ». Les principaux acteurs étant non seulement les gouvernements mais aussi les partenaires des secteurs public et privé, on reconnaîtrait ce faisant le rôle des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Un participant a demandé que les milieux d'affaires et commerciaux ainsi que les syndicats soient mentionnés dans les colonnes.

167. Un participant a souligné les liens existant entre le document de séance portant sur les choix possibles pour hiérarchiser les mesures concrètes et d'autres documents tels que les documents d'information présentés par l'Organisation internationale du Travail, soulignant, en particulier, l'importance de l'hygiène professionnelle. Il a fait observer que le document sur les choix possibles était fondé sur le rapport de la réunion régionale africaine, y compris les éléments à prendre en considération pour la hiérarchisation, et il a précisé que la notion de meilleures pratiques telle qu'elle figurait sous la rubrique concernant l'élaboration de programmes de réduction des risques, était considérée comme un moyen utile de réduire les risques.

168. Un autre participant a noté que les mesures concrètes énoncées dans les tableaux établis lors de la réunion régionale africaine définissaient simplement des domaines d'activités et qu'il était donc nécessaire d'élaborer des mesures concrètes.

169. On a été favorable à la proposition tendant à ce que des mesures provisoires soient inscrites dans la colonne « cibles et délais » ainsi que dans celle des indicateurs de progrès, et une proposition selon laquelle une colonne définissant la vision devrait être insérée dans le tableau a recueilli l'approbation générale.

170. Un participant a proposé que les tableaux donnent des précisions sur les organismes chargés du financement.

171. En conséquence, il a été décidé que les colonnes des tableaux soient intitulées « Vision »; « Mesures concrètes »; « Activités »; « Principaux acteurs »; « Cibles/délais »; « Indicateurs de progrès »; « Aspects de la mise en œuvre » et qu'elles soient disposées dans cet ordre.

172. En réponse à une demande de précision, la Présidente du Comité a décidé que de nouvelles mesures pourraient être proposées par les délégations avant que ne soit établie la version finale du document en 2006, même si le Comité avait déjà fait un travail considérable sur cette question et rassemblé une longue liste des mesures concrètes.

173. Le Comité a décidé qu'un groupe de contact présidé par M. Jamidu Katima (République Unie de Tanzanie) serait constitué pour que débutent les travaux sur les mesures concrètes. Le groupe aurait pour mandat de mettre au point un tableau énonçant des mesures concrètes à partir des documents pertinents présentés à la réunion et des observations faites en plénière. Des mesures distinctes seraient en outre conçues et une déclaration sur la disposition de chaque colonne serait insérée selon que de besoin. Il serait également demandé au groupe de contact de réduire, voire d'éliminer, les doubles emplois, d'ajouter les mesures faisant défaut et de rassembler et de classer les mesures de même nature et apparentées. On pourrait également commencer par rassembler des informations sur chacune des sous-rubriques correspondant aux objectifs : réduction des risques, connaissances et information, gouvernance, et renforcement des capacités.

174. Dans la matinée du troisième jour de la réunion, le président du groupe de contact chargé des mesures concrètes a brièvement fait rapport sur l'état d'avancement des travaux du groupe et de la documentation que le groupe utilisait pour débattre (notamment des documents SAICM/PREPCOM.2/INF/8 et SAICM/PREPCOM.2/2). Le Comité a décidé que le groupe de contact poursuivrait ses travaux parallèlement aux travaux de la plénière.

175. Le dernier jour de la session, le président du groupe de contact sur les mesures concrètes a fait rapport à la réunion et a présenté un document dans lequel figuraient une matrice révisée de mesures concrètes et un résumé sous forme de tableau des objectifs identifiés (ainsi qu'il a été noté dans le chapitre III. A. du présent rapport, on avait entre-temps révisé les objectifs pour en inclure un cinquième, en l'occurrence, le trafic international illicite; le document révisé comportait donc cinq groupes). Il a fait savoir que, faute de temps, il n'a pas été possible d'étudier en détail la question de l'écart grandissant et qu'aucun remaniement du document n'avait été tenté. Il a laissé entendre que des travaux intersessions supplémentaires seraient nécessaires pour porter le document à un niveau de clarté acceptable pour le troisième session du Comité.

176. Faisant part de ses observations concernant les travaux du groupe de contact, le représentant d'une organisation d'intégration économique régionale a dit qu'ils présentaient des lacunes et, pour le moment, peu de chose sur le classement par ordre de priorité. Il a recommandé qu'on effectue des travaux intersessions pour remédier à cela. Il a ajouté que les informations disponibles dans les documents de séance sur les options possibles pour établir un rang de priorité entre les mesures concrètes et sur les contributions du secteur de la santé devraient être prises en compte lors du peaufinage du document.

177. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a signalé que le travail de coordination effectué dans le secteur de la santé en tant que contribution à l'élaboration de l'approche stratégique devrait être incorporé dans les mesures concrètes et pourrait être réactualisé à mesure qu'on avançait. Le Comité a convenu que les informations figurant dans le document sur la contribution du secteur sanitaire à l'Approche stratégique présenté dans le courant de la session serait joint en annexe au rapport sur les travaux de la session (annexe III). Le représentant de l'IOMC a offert l'aide de son organisation pour l'identification des « principaux acteurs » à porter dans la matrice comme responsables de chaque activité. Il a en outre été estimé que les organisations et organismes figurant dans la colonne « principaux acteurs » devraient se concentrer sur les questions rentrant dans leurs compétences et avoir la possibilité aussi bien d'examiner et de compléter les autres sections que d'identifier d'autres domaines dans lesquels ils pourraient contribuer utilement.

178. Un représentant d'une organisation non gouvernementale a demandé aux gouvernements, organisations intergouvernementales et autres d'étudier la possibilité d'une participation de toutes les parties prenantes aux consultations régionales. Un autre participant a fait l'éloge du travail étendu accompli par les organisations non gouvernementales pour la session actuelle et a recommandé qu'on leur trouve des financements pour qu'elles puissent continuer à participer à ce niveau et également au niveau régional.

179. Un participant a suggéré qu'on rajoute une colonne sur les résultats afin de pouvoir faire correspondre les mesures concrètes et les objectifs, et d'assurer que ces mesures ont été réalisées.

180. Le Comité a convenu de joindre en annexe au rapport de la réunion actuelle les informations contenues dans le document de séance sur la gestion intégrée des produits chimiques en tant que composante essentielle de l'Approche stratégique (annexe IV).

181. Comme expliqué en détail dans le chapitre III. E. du présent rapport, il a été convenu qu'après la session, le secrétariat entreprendrait, en consultation avec la Présidente, une révision supplémentaire du document présenté par le groupe de contact afin d'en éliminer les répétitions et redondances et d'y incorporer des éléments des projets de synthèse des objectifs établis par le secrétariat dans le cadre de la stratégie politique globale, éléments qui, d'après les observations du Comité, devraient plutôt être classés parmi les mesures concrètes. Le texte ainsi révisé serait joint en annexe (annexe V) au présent rapport et diffusé aux fins d'observations, y compris auprès des groupes régionaux, lors de leurs consultations intersessions qui devraient se tenir prochainement. Une fois les communications reçues, le secrétariat procéderait, en consultation avec la Présidente, à une révision plus poussée du document avant de le communiquer au Comité pour examen à sa troisième session.

D. Déclaration politique de haut niveau

182. La Présidente du Comité a commencé le débat sur cette question en faisant observer que bien que l'on ne dispose pas de temps au cours de la session en cours pour traiter complètement tous les aspects de la question, il serait néanmoins utile de commencer par l'examiner et éventuellement de préparer les travaux intersessions. Elle a préconisé la concision et a proposé au Comité, comme points de départ aux fins d'examen, les éléments éventuels suivants :

- a) Action 21 et Plan d'application de Johannesburg, en tant que fondements de la Déclaration;
- b) Déclaration indiquant que les produits chimiques étaient utiles mais aussi néfastes et qu'il était donc nécessaire de modifier profondément la façon dont les sociétés les utilisaient;
- c) Détermination à atteindre l'objectif en 2020;
- d) Détermination à combler le fossé entre pays développés, pays en développement et pays à économie en transition;
- e) Nécessité d'appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement existants;
- f) Nécessité de faire participer tous les secteurs de la société à la mise en œuvre;
- g) Importance de la participation du grand public, y compris le rôle des femmes;
- h) Importance d'œuvrer dans le cadre d'un processus transparent et ouvert;
- i) Financement;

j) Inclusion de l'Approche stratégique dans le programme de travail de tous les organismes compétents des Nations Unies et des institutions financières intéressées;

k) Mise en œuvre des mesures et bilan, avec indication de la voie à suivre;

l) Adoption de la stratégie politique globale.

183. La plupart des participants étaient favorables aux éléments proposés faisant valoir qu'ils constituaient une base intéressante pour les travaux à venir concernant la déclaration de politique générale qui constituerait un élément essentiel de l'Approche stratégique.

184. Un certain nombre de participants étaient d'avis que la déclaration politique de haut niveau devrait reprendre le plan d'action en plus de la stratégie politique d'ensemble et s'engager à en assurer la mise en œuvre. Certains participants étaient plutôt d'avis que la stratégie politique d'ensemble devrait indiquer clairement que l'on entendait donner effet aux mesures concrètes.

185. Un représentant du groupe des Etats d'Afrique a demandé que le Comité prenne connaissance d'une déclaration faisant état d'une vision encadrant l'approche stratégique en matière de gestion des produits chimiques au niveau international, présentée par le groupe des Etats d'Afrique, qui devrait servir de fondement à l'élaboration ultérieure de la déclaration de haut niveau au titre de l'Approche stratégique (SAICM/PREPCOM.2/INF/8).

186. Un représentant du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a appelé l'attention sur le rapport de la réunion régionale de ce groupe (SAICM/PREPCOM.2/INF/25), dans lequel figuraient nombre d'éléments qui pourraient être insérés dans la déclaration de politique générale, et a suggéré que l'on prenne en compte les résultats de telles réunions.

187. Plusieurs participants ont fait état de la nécessité d'assurer la participation de toutes les parties prenantes, soulignant le rôle crucial des groupes vulnérables, et notamment les femmes, comme cela est indiqué à l'article 7 de la Convention de Stockholm, et les enfants. Un certain nombre de participants ont demandé qu'il soit expressément fait état des femmes, des enfants, des travailleurs et des personnes âgées dans la déclaration.

188. Un participant a souligné qu'il importait d'inscrire le développement de l'industrie chimique et la sécurité chimique dans l'ensemble des progrès sociaux et économiques, compte tenu des décisions auxquelles étaient parvenus les Sommets de Rio et de Johannesburg.

189. Selon d'autres observations, il faudrait traiter des domaines qui n'étaient pas encore visés par la gestion des produits chimiques au niveau international au chapitre des lacunes; Il faudrait mentionner l'importance des initiatives régionales; il faudrait mettre l'accent sur la participation de tous les secteurs afin de pouvoir inclure ceux de la sécurité et de l'hygiène du milieu de travail; et le document devrait inviter les gouvernements à inscrire la question de la sécurité chimique en bonne place dans leur programme de développement.

190. A la lumière des discussions précédentes, la Présidente a, le dernier jour de la session, présenté au Comité une ébauche de déclaration politique de haut niveau préparée par ses soins. Le Comité a convenu de joindre ce document en annexe au rapport de la session en cours (voir annexe VI). Un participant a fait remarquer que l'ébauche ferait l'objet de discussions au cours de réunions régionales qui se tiendraient avant la troisième session du Comité et a exprimé l'opinion que sa mise en forme définitive devrait, en conséquence, se faire en tenant compte des éléments contribués par de telles réunions. Il a été convenu que, à partir de l'ébauche et des observations reçues à son sujet, la Présidente préparerait un avant-projet de déclaration politique qui serait diffusé auprès des membres du Comité avant sa troisième session.

E. Travaux intersessions

191. Etant d'avis qu'il serait nécessaire d'entreprendre des travaux intersessions axés sur la poursuite l'élaboration de l'Approche stratégique durant la période précédant la troisième session du Comité si on voulait atteindre l'objectif d'adopter un plan final à la conférence internationale sur la gestion des produits chimiques prévue pour 2006, le Comité a décidé que :

- a) Le secrétariat, en consultation avec la Présidente, réviserait les documents de séance préparés lors de la réunion sur l'état des besoins, la réduction des risques, les connaissances et l'information, la gouvernance, le renforcement des capacités et la coopération technique, et le trafic international illicite à la lumière des commentaires soumis au cours de la session par les participants et les joindrait, sous la forme d'un projet récapitulatif de stratégie politique globale, en annexe au rapport de la session actuelle, lequel serait livré dans les trois mois qui suivent la clôture de la session. Le projet de stratégie politique globale ainsi révisé se trouve présenté dans l'annexe VII au présent rapport;
- b) Le secrétariat, en consultation avec la Présidente, examinerait le document présenté par le groupe de contact et le réviserait afin d'en éliminer les répétitions et redondances et d'y incorporer des éléments des projets de synthèse des points figurant dans la catégorie « objectifs » qui, d'après les observations du Comité, devraient plutôt être classés parmi les mesures concrètes, avant de le joindre en annexe au rapport de la session actuelle, lequel serait livré dans les trois mois qui suivent la clôture de la session. Le document ainsi révisé se trouve présenté dans l'annexe V au présent rapport;
- c) Après avoir achevé le rapport de la session actuelle, le secrétariat rendrait disponibles pour observations le projet de stratégie politique globale ainsi que le document relatif aux mesures concrètes, tels que révisés aux fins du rapport. Il a été souligné que, dans la mesure du praticable, les observations faites par les pays devraient être incorporées dans les communications des groupes régionaux plutôt que présentées individuellement et que, de façon similaire, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales devraient s'efforcer de transmettre leurs observations par le biais de groupements cadres;
- d) Une série de réunions de groupes régionaux se tiendrait en février et mars 2005 afin de donner aux gouvernements et aux autres une occasion d'examiner ensemble les documents et d'élaborer des positions régionales, avec la participation d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes ;
- e) A la suite des réunions régionales, le secrétariat, en collaboration avec la Présidente, réviserait de nouveau le projet de document relatif aux mesures concrètes afin de tenir compte des observations reçues à son sujet et des résultats des consultations régionales ;
- f) A partir des observations faites par les réunions régionales et des autres communications, la Présidente élaborerait un projet révisé de stratégie politique globale, en veillant à la cohérence et en évitant les chevauchements avec la déclaration de haut niveau et le document relatif aux mesures concrètes ;
- g) La Présidente élaborerait la déclaration de haut niveau sur la base de l'ébauche présentée au Comité à sa deuxième session, des observations reçues à ce sujet, et des résultats des consultations régionales;
- h) Comme exposé dans le rapport du groupe de contact sur les considérations financières (annexe II au présent rapport), le secrétariat entreprendrait, sous réserve de la disponibilité de fonds, une étude sur les considérations financières liées à la mise en œuvre de la future Approche stratégique en mettant à profit le travail analogue actuellement effectué par le secrétariat de la Convention de Rotterdam;
- i) La Présidente prendrait contact avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE en vue de discuter de l'intégration de la sécurité chimique dans les activités de coopération au développement et les stratégies nationales de développement durable;
- j) Le FISC élaborerait un document de réflexion sur la mise en œuvre et l'établissement d'un bilan des progrès accomplis. Il a été proposé que ce document identifie les acteurs susceptibles d'atteindre les objectifs fixés, les mesures d'incitation pour réaliser rapidement ces objectifs et les obstacles susceptibles d'empêcher leur réalisation;
- k) La Suisse entreprendrait une étude limitée pour élucider les principes et approches actuellement appliqués, par exemple, dans Action 21;
- l) Le Canada, avec le soutien de la Chine, jouerait le rôle de tête de file dans l'élaboration d'un document d'orientation pour la mise au point des plans d'application de l'Approche stratégique, le but étant de parvenir à une approche cohérente de la rédaction des plans d'application et de l'établissement de rapports sur ces derniers;

- m) L'IOMC apporterait les contributions suivantes :
- i) un document sur la stratégie en matière de renforcement des capacités,
 - ii) un document sur les moyens de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique,
 - iii) une évaluation des moyens d'améliorer la coordination et la coopération entre systèmes d'échange d'informations (avec la contribution du groupe d'orientation d'INFOCAP),
 - iv) des contributions au document relatif aux mesures concrètes ;
- n) Le PNUE établirait une évaluation de la contribution qu'il pourrait faire, par le biais de son service « Produits chimiques », à la mise en œuvre et à la supervision de l'Approche stratégique;
- o) Le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants, en collaboration avec le Groupe africain, élaborerait un document sur l'internalisation des coûts liés au dommage occasionné par les produits chimiques à l'environnement et à la santé humaine;
- p) Le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants préparerait des documents sur divers thèmes pour chacune des réunions régionales.

192. La Présidente du Comité a réitéré qu'il faudrait inclure les organisations non gouvernementales dans les réunions régionales selon un processus ouvert, transparent et inclusif.

193. La Présidente a rappelé au Comité que les travaux intersessions confiés au secrétariat ne pourraient être entrepris qu'une fois que les ressources financières nécessaires auraient été rendues disponibles.

194. Un représentant de la Suisse, notant l'importance des réunions régionales pour le processus de l'Approche stratégique, a déclaré que le Gouvernement suisse et un autre gouvernement donateur seraient prêts à procurer des fonds pour ces réunions.

IV. Questions diverses

195. Ayant fait observer que la première réunion du Comité préparatoire a eu lieu à l'Office des Nations Unies à Bangkok et que la deuxième, la réunion actuelle, s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Nairobi, la représentante de l'Autriche a avancé qu'il conviendrait peut-être de tenir la troisième réunion à l'Office des Nations Unies à Vienne, ajoutant que le Gouvernement de son pays serait heureux de contribuer 125 000 euros aux frais d'organisation au cas où la session se tiendrait dans la capitale autrichienne.

196. Le Comité a appris avec énormément de plaisir la nouvelle, qui venait juste d'être révélée, que le prix Nobel de la paix avait été attribué au Pr. Wangari Maathai, la Vice-Ministre de l'environnement du Kenya. Il a exprimé à la lauréate ses plus chaleureuses félicitations.

197. Le Comité a voté ses remerciements à M. Jim Willis, le Directeur sortant du service « Produits chimiques » du PNUE, pour la contribution importante qu'il a apportée à la cause de la gestion rationnelle des produits chimiques au cours des neuf ans qu'il a passé au sein du PNUE.

V. Adoption du rapport

198. Le Comité a adopté le présent rapport établi à partir du projet de rapport figurant dans les documents SAICM/PREPCOM.1/L.1 et L.1/Add.1, tels que modifiés oralement, étant entendu que l'établissement de la version finale en serait confiée au Rapporteur en collaboration avec le secrétariat.

VI. Clôture de la session

199. Après l'échange des remerciements d'usage, la Présidente a déclaré la session close, le vendredi 8 octobre 2004 à 18 heures.

Annexe I

Portée

Définition élaborée par le groupe de contact sur la portée et adoptée provisoirement par le Comité

L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques a une portée large qui s'étend pour le moins, mais ne se limite pas, aux domaines suivants :

- a) Aspects de la sécurité chimique ayant trait à l'environnement, à l'économie, au social, à la santé et au travail, et
- b) Produits chimiques agricoles et industriels,

le but étant la promotion du développement durable et le suivi des produits chimiques sur toute la durée de leur cycle de vie, y compris dans les produits.

L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques devrait tenir dûment compte des instruments et processus créés à ce jour et être suffisamment souple pour s'adapter aux nouveaux sans qu'il y ait des chevauchements d'efforts, surtout avec les forums chargés des utilisations militaires des produits chimiques.

Annexe II

Considérations financières

Rapport du groupe de contact

Le groupe de contact sur les considérations financières s'est réuni le 7 octobre 2004 et a compilé le texte suivant, qui se compose de différents éléments présentés par les délégations des pays développés, des pays en développement et des pays à économie en transition dans le cadre de leur contribution au débat sur la stratégie politique globale de l'Approche stratégique :

[Etant donné l'écart qui existe entre les pays développés, les pays en développement et les pays à économie en transition du point de vue des ressources et des capacités, il est crucial que la fixation d'objectifs ambitieux s'accompagne de l'octroi de ressources financières nouvelles et supplémentaires destinées à permettre aux pays en développement et aux pays à économie en transition de participer à l'effort commun visant à parvenir, d'ici à 2020, à une gestion rationnelle des produits chimiques à l'échelle mondiale.

Reconnaissant la nécessité d'identifier de nouveaux mécanismes et ressources financiers pour assurer la réalisation des objectifs énoncés dans le paragraphe 23 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, l'Approche stratégique devrait inclure un engagement clair de toutes les parties intéressées à promouvoir cette tâche.

Les acteurs publics, privés, domestiques et internationaux jouent des rôles complémentaires dans la gestion durable et responsable des produits chimiques et des déchets. Ensemble, ces acteurs devraient également essayer de garantir la disponibilité des ressources financières nécessaires pour assurer la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

Les pays en développement et les pays à économie en transition devraient inclure la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux dans leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de développement durable.

L'Approche stratégique devra posséder des mécanismes de financement bien définis qui auront la responsabilité d'offrir l'appui nécessaire pour la réalisation des objectifs convenus.

Il faudrait utiliser ou élargir encore plus les options offertes par les mécanismes de financement de portée mondiale existants, tels que le Fonds pour l'environnement mondial, afin de pouvoir garantir que les actions entreprises dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques aient la possibilité d'être financées par ce biais.

Le groupe des 77 et la Chine, ainsi que les pays à économie en transition, comprennent qu'on pourrait acheminer de telles ressources par le biais des organismes existants ou de mécanismes nouvellement créés, s'il est certain qu'il s'agit d'un financement supplémentaire qui ne sera pas fourni au détriment d'engagements financiers existants contractés envers des conventions ou activités pertinentes se rapportant à l'environnement.

La déclaration de haut niveau qui sera faite à l'issue du processus d'élaboration de l'Approche stratégique contiendra un mandat pour l'accomplissement de cette tâche ainsi qu'un engagement clair des pays donateurs à procurer les ressources nouvelles et supplémentaires requises.

Recommandations du groupe de contact sur les travaux intersessions

Le Comité,

Ayant à l'esprit les discussions relatives aux considérations financières qui ont eu lieu durant sa deuxième session,

Comprenant que l'exécution des travaux intersessions dépendra des fonds disponibles,

Comprenant que les réunions régionales prévues se pencheront aussi sur la question des considérations financières,

Reconnaissant la nécessité de prévenir les chevauchements d'efforts et de faire fond sur les études et informations disponibles (en particulier l'étude que la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam a récemment fait effectuer, et tous les travaux connexes entrepris sous l'égide de la Convention de Bâle, de la Convention de Stockholm, du Fonds pour l'environnement mondial, etc.)

Prie le secrétariat d'entreprendre une étude selon le cahier des charges suivant et d'en présenter les résultats en temps voulu au Comité, pour examen à sa troisième session :

Mécanismes

Situation

- Détermination des mécanismes [existants [et potentiels]] utilisés pour les questions relatives à la sécurité chimique, ainsi que des lacunes éventuelles
- [Nouveaux mécanismes]

Structure de gestion des mécanismes possibles

Sources

- Secteur privé
- Secteur public
- Organisations non gouvernementales, organisations intergouvernementales

Indicateurs

- Adéquation
- Durabilité
- Faisabilité
- Equité

Ressources [(supplémentarité)]

- Stratégie de mobilisation de ressources
- [Ressources nouvelles et supplémentaires]
- Ressources existantes et potentielles / hiérarchisation / distribution
- Utilisation plus efficace et rationnelle des sources de financement existantes ;
- [Internalisation des coûts occasionnés à la société par la production et l'utilisation de produits chimiques]

Le Comité a convenu que les éléments figurant entre crochets ne seraient pas considérés dans l'étude mais que les participants pourraient en tenir compte dans leurs préparatifs pour la troisième session du Comité.

Annexe III

Texte proposé par le Canada, le Nigéria, l'Organisation mondiale de la santé, les Philippines, la Slovénie, la Suisse, le Togo et l'Union européenne

Contribution du secteur sanitaire à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

Le présent résumé constitue la contribution du secteur sanitaire à l'Approche stratégique. Il s'inspire des suggestions de 78 pays. Sur ce total, 56 pays avaient apporté leur concours à l'Approche stratégique dès la première session du Comité préparatoire. Sur les 22 autres pays qui ont apporté leur concours à l'Approche stratégique dans le cadre de la deuxième session du Comité préparatoire, 7 n'avaient jusque-là apporté aucun concours, tandis que 15 autres ont apporté leur concours dans le courant de la deuxième session du Comité préparatoire.

Dans le but de coordonner les vues du secteur sanitaire, les pays préconisent vigoureusement l'adoption d'une approche multisectorielle et multipartite pour l'élaboration, l'application et l'évaluation de l'Approche stratégique, qui reposerait sur le principe selon lequel les êtres humains sont au cœur du développement durable. La nécessité d'intégrer les produits chimiques aux politiques sanitaires est bien comprise, tout comme la contribution qu'une gestion rationnelle des produits chimiques pourrait apporter à la réalisation du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et des Objectifs de développement pour le Millénaire.

L'importance que revêt la création, ou le renforcement, des liens intersectoriels, à l'échelle régionale comme à l'échelle nationale, est soulignée. Le recours aux campagnes d'information est préconisé, ainsi que l'habilitation, la participation et la responsabilisation des communautés. La coordination devrait être améliorée à tous les niveaux – national, régional et mondial.

La mise en œuvre de l'Approche stratégique devrait être suivie régulièrement et les progrès devraient être évalués; l'évaluation devrait comporter l'usage d'indicateurs de l'exposition aux produits chimiques et de l'état de santé des êtres humains. Il faudrait convenir de mécanismes qui permettraient d'assurer l'engagement continu du secteur sanitaire à la mise en œuvre à tous les niveaux.

Actuellement, les principaux domaines dans lesquels le secteur sanitaire pourrait apporter sa contribution à l'Approche stratégique sont les suivants :

- **Comblent les lacunes dans la diffusion, l'interprétation et l'application des connaissances.**
Ceci impliquerait une amélioration de la diffusion de renseignements sur les dangers et risques posés par les produits chimiques et les consignes à respecter pour utiliser ces produits en toute sécurité (y compris les substances chimiques présentes dans les produits manufacturés), sous une forme pertinente pour les usagers. Il faudrait aussi améliorer l'utilité des évaluations des risques.
- **Mettre au point et utiliser de nouvelles méthodes harmonisées pour l'évaluation des risques.**
Il faudra notamment mettre au point des méthodes d'évaluation de la relation dose-effet et des risques pour les groupes vulnérables, en particulier les enfants, les femmes enceintes et les personnes en âge de procréer, les personnes âgées et les pauvres; de nouveaux outils d'évaluation des risques, en tirant le meilleur parti possible de l'épidémiologie moléculaire, des données cliniques et des données d'exposition, ainsi que des progrès scientifiques dans le domaine de la toxicogénomie; des méthodes harmonisées pour l'évaluation des risques posés par les substances cancérigènes, les substances mutagènes, les toxines ayant des effets sur la reproduction, les génotoxines et les immunotoxines; et de nouvelles méthodes d'évaluation des risques pertinentes pour les expositions en milieu réel, notamment les expositions agrégées et cumulées, et le recours à des méthodes d'analyse simple pour l'évaluation de l'exposition sur le terrain.

- **Améliorer les méthodes et les critères servant à déterminer l'impact des produits chimiques sur la santé (et donc sur l'économie et le développement durables), pour définir les priorités de l'action à engager pour détecter les substances chimiques, et pour suivre les progrès de l'Approche stratégique.** Ceci contribuera également à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire et à faire en sorte que les produits chimiques et la santé fassent partie du programme d'aide au développement. Ces méthodes devraient être utilisables à l'échelon national. Des moyens de déterminer l'impact des décisions de politique générale sur la santé sont nécessaires.
- **Développer les capacités des pays pour qu'ils puissent faire face aux cas d'empoisonnement et aux incidences chimiques.** Une démarche intégrée est proposée pour créer des centres anti-poison ainsi que des mécanismes de surveillance, d'alerte et d'intervention en cas d'incident chimique, et renforcer les centres et mécanismes existants. Ceci supposera une coopération technique régionale.
- **Comblent les lacunes dans le domaine scientifique.** On s'efforcera notamment de mieux comprendre comment opèrent les perturbateurs du système endocrinien.
- **Elaborer, en plus des méthodes d'évaluation des risques, des stratégies globales spécialement axées sur la santé des enfants et des jeunes familles.** Elles tireront parti des recommandations découlant de la quatrième session du Forum international sur la sécurité chimique (FISC).
- Prévoir des **mesures spécifiques pour protéger la santé des travailleurs**, y compris la santé des exploitants agricoles et des enfants, en reliant ces mesures à des politiques et actions sanitaires de caractère plus vaste, en consultation avec le secteur de la main-d'œuvre.
- Prévoir un **éventail de stratégies préventives**, d'éducation et de sensibilisation, et de développement des capacités dans le domaine de la communication des risques.
- **Poursuivre, à titre prioritaire, les travaux visant à mettre au point des solutions de remplacement qui pourraient se substituer aux produits chimiques hautement toxiques, persistants et bioaccumulatifs**, en tenant compte de la totalité du cycle de vie des produits chimiques, y compris des déchets. Ceci comportera le recours à des outils tels que des modes de production plus propres et la gestion intégrée des ravageurs et des vecteurs.

Annexe IV

Gestion intégrée des produits chimiques

Document de séance sur la gestion intégrée des produits chimiques en tant que composante essentielle de l'Approche stratégique présenté par le Costa Rica, la Jamaïque, le Nigeria, le Sénégal, le Sri Lanka et la Suisse

Le concept de gestion intégrée des produits chimiques et d'élaboration de programmes nationaux intégrés de gestion rationnelle des produits chimiques s'est avéré être un instrument efficace et rationnel de promotion d'une politique cohérente, coopérative et synergique en matière de produits chimiques. Nous proposons donc que ce concept soit inclus dans l'Approche stratégique.

1. Stratégie politique globale

La gestion intégrée des produits chimiques devrait être incluse en tant que concept important dans la stratégie politique globale en matière de produits chimiques. Il conviendrait, en conséquence, de la mentionner aussi bien dans l'état des besoins que dans le chapitre traitant des principes et approches.

2. Plan d'action mondial

Le plan d'action devrait inclure les mesures suivantes dans son chapitre sur la gouvernance :

Vision : Que les pays mettent au point une approche systématique et programmatique coordonnée de la gestion durable des produits chimiques.

Mesures concrètes	Activité	Principaux acteurs	Cibles/délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Mise en œuvre au niveau national des programmes nationaux intégrés de gestion des produits chimiques, d'une façon souple qui tienne compte des besoins spécifiques de chaque pays et qui reconnaisse la nécessité de renforcer les instruments existants	Mise au point d'un profil national détaillé	Gouvernements nationaux	200X	Nombre de pays qui ont établi leur profil national	<p>Inclusion des programmes nationaux intégrés dans les stratégies nationales d'éradication de la pauvreté et dans les plans de développement nationaux.</p> <p>Etablissement des priorités en fonction des besoins spécifiques des pays.</p> <p>Mise à contribution intégrale de la coopération régionale, des expériences et des meilleures pratiques.</p> <p>Soutien financier des pays donateurs.</p> <p>Appui en matière de formation et renforcement des capacités par le pays donateur.</p>
	Officialisation d'un mécanisme interministériel et multipartite de coordination pour les questions relatives à la gestion des produits chimiques, en particulier la coordination des positions des divers gouvernements et parties intéressées lors des réunions internationales	Gouvernements nationaux Parties intéressées	200X	<p>Nombre de pays qui ont créé des mécanismes de coordination interministériels et multipartites</p> <p>Participation de tous les ministères et autres parties concernés aux mécanismes de coordination</p>	<p>Attribution de crédit budgétaire à la coordination interministérielle</p> <p>Appui en matière de formation et renforcement des capacités par le pays donateur.</p>
	Elaboration d'une politique nationale en matière de sécurité chimique indiquant les objectifs stratégiques et les points de repère dans la réalisation de l'objectif du Sommet de Johannesburg	Gouvernements nationaux	200X	Nombre de pays qui ont élaboré des politiques nationales en matière de sécurité chimique	Inclusion de l'élaboration de politiques nationales en matière de sécurité chimique dans les stratégies nationales d'éradication de la pauvreté et dans les plans de développement nationaux.

Mesures concrètes	Activité	Principaux acteurs	Cibles/délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
					Attribution de crédit budgétaire à la sécurité chimique nationale Appui en matière de formation et renforcement des capacités par le pays donateur.
	Création de systèmes nationaux d'échange d'informations sur la sécurité chimique	Gouvernements nationaux	200X	Nombre de pays qui ont créé des systèmes nationaux d'échange d'informations sur la sécurité chimique	
	Elaboration de stratégies nationales de mobilisation des ressources internes et externes et d'accroissement de l'importance de la gestion des produits chimiques dans les cadres nationaux de développement durable	Gouvernements nationaux	200X	Nombre de stratégies nationales de mobilisation des ressources internes et externes créées	Attribution de crédit budgétaire à la sécurité chimique nationale Inclusion des programmes nationaux intégrés dans les stratégies nationales d'éradication de la pauvreté et dans les plans de développement nationaux.
	Elaboration de politiques d'implication systématique des différentes parties intéressées, conduisant à des synergies avec des initiatives connexes de gestion des produits chimiques	Gouvernements nationaux Parties intéressées	200X	Nombre de pays qui ont élaboré des politiques d'implication systématique des différentes parties intéressées Implication de toutes les parties concernées dans les politiques relatives aux produits chimiques afin d'assurer la prise en compte adéquate de tous les intérêts	

Annexe V

Mesures concrètes

Rapport du groupe de contact sur les mesures concrètes tel que révisé par le secrétariat en consultation avec la Présidente

Introduction

1. Durant la deuxième session du Comité, un groupe de contact présidé par M. Jamidu Katima (République Unie de Tanzanie) a commencé à travailler sur les mesures concrètes. Le mandat du groupe était d'élaborer une matrice de mesures concrètes en se servant des documents pertinents soumis à la réunion ainsi que des observations faites au cours de la séance plénière.

2. La matrice a été divisée en sections correspondant aux cinq thèmes des objectifs de la stratégie politique globale, en l'occurrence, les suivants : réduction des risques, connaissances et information, gouvernance, renforcement des capacités et coopération technique, et trafic illicite. Au regard de chaque objectif, elle énumère les mesures concrètes, les activités envisagées, les principaux acteurs et les délais correspondants (mais cette colonne a été en grande partie laissée incomplète). La première page présente un résumé des objectifs poursuivis par chaque mesure concrète.

3. Conformément à la demande faite par le Comité, le secrétariat, en consultation avec la Présidente, a procédé à une révision supplémentaire du document présenté par le groupe de contact dans le but d'en éliminer les répétitions et redondances et d'y incorporer des éléments que le secrétariat a identifiés durant l'élaboration du projet récapitulatif de stratégie politique globale et qui, d'après les observations du Comité, devraient plutôt être classés parmi les mesures concrètes. Dans la matrice, ces mesures supplémentaires sont suivies de renvois indiquant qu'elles proviennent de discussions en plénière sur les objectifs de l'Approche stratégique dans les domaines suivants : (1) réduction des risques; (2) connaissances et information; (3) gouvernance; (4) renforcement des capacités et coopération technique; et (5) trafic international illicite, ainsi que (6) état des besoins de l'Approche stratégique.

4. Il est prévu que les participants fassent des observations sur la matrice de mesures concrètes, en particulier lors des consultations régionales qui doivent se tenir au début de l'année 2005. A la lumière de ces commentaires, le secrétariat, en consultation avec la Présidente, révisera encore une fois le document et le communiquera au Comité pour examen à sa troisième session.

Matrice de mesures concrètes

Résumé des objectifs de chaque mesure

Mesures concrètes	Objectif 1: Réduction des risques	Objectif 2: Connaissances et information	Objectif 3: Gouvernance	Objectif 4: Renforcement des capacités et coopération technique	Objectif 5: Trafic illicite
Enfants et sécurité chimique	X	X		X	
Santé et sécurité au travail	X	X			
Système général harmonisé (SGH)	X	X	X	X	
Pesticides très toxiques	X	X			
Production plus propre	X			X	
Réhabilitation des sites contaminés	X			X	
Essence au plomb	X			X	
Bonnes pratiques agricoles	X			X	
Substances toxiques bioaccumulatives persistantes / substances cancérigènes, mutagènes ou nuisibles à la reproduction / métaux lourds	X				
Évaluation et gestion des risques et communication en la matière	X	X			
Gestion des déchets	X				
Prévention et notification rapide	X				
Recherche, surveillance et données		X			
Production de données sur les dangers		X			
Gestion de l'information		X			
Cycle de vie		X			
Registres des émissions et transferts de polluants		X	X		
Éducation et formation		X			
Participation des parties intéressées		X			
Accords internationaux			X		
Considérations socio-économiques			X		
Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie			X		
Aspects juridiques, politiques et institutionnels			X		
Responsabilité et indemnisation			X		
Bilan, progrès			X		
Zones protégées			X	X	
Développement des capacités				X	
Commerce et environnement				X	
Prévention du trafic illicite					X

Mesures concrètes de réduction des risques (objectif 1)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
Enfants et sécurité chimique	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour entreprendre des recherches sur les répercussions de l'exposition à des produits chimiques chez les enfants et les femmes. • Préparer des évaluations nationales initiales de la santé environnementale et de la sécurité chimique des enfants identifiant les préoccupations prioritaires et fournissant une base pour l'élaboration de plans d'action traitant de ces préoccupations. • Elaborer des outils d'orientation destinés à aider les pays à établir leurs évaluations et leurs plans d'action. • Tenir compte des expositions à des produits chimiques avant la conception ainsi que durant la gestation, le premier âge, l'enfance et l'adolescence. • Convoquer une réunion de multipartite d'étude des mécanismes de collecte de données et de diffusion d'informations qui pourraient être utilisés pour réduire l'incertitude dans les évaluations des risques. • Eliminer totalement, de façon prioritaire, l'emploi d'enfants à des activités faisant intervenir des substances dangereuses. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (Organisation mondiale de la santé (OMS), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation internationale du travail (OIT)) • Gouvernements nationaux • Parties intéressées • Organisations régionales 	<ul style="list-style-type: none"> • Outils d'orientation d'ici à 2006
Sécurité et santé au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Promulguer ou renforcer les lois relatives à la protection de la santé des travailleurs et du public, en couvrant l'éventail entier des situations de travail dans lesquelles des produits chimiques sont manipulés, en particulier dans les secteurs comme l'agriculture et la santé. • Elaborer et adopter des approches, des normes et des textes d'orientation pour consigner, rassembler et analyser des données sur les lieux de travail et mettre les informations ainsi collectées à la disposition de ceux qui assurent l'évaluation des risques chimiques aux niveaux national et international. • Elaborer des éléments de données harmonisés pour consigner les données pertinentes sur les lieux de travail, dans des bases de données propres aux compagnies. • Elaborer un système d'évaluation de l'impact sur la santé et l'environnement de la manipulation des produits chimiques et l'incorporer dans les programmes sur la sécurité et la santé au travail mis en place par les pays, en tant que condition préalable pour stimuler les efforts de prévention. • Développer, mettre à jour et appliquer les normes de l'OIT concernant la sécurité au travail, les directives de l'OIT concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001), ainsi que les autres directives et codes de bonne pratique non contraignants encourageant à la gestion rationnelle des produits chimiques, y compris ceux qui sont propres aux populations autochtones et tribales, sur les lieux de travail. • Tenir compte des besoins des employés des petites et moyennes entreprises et du secteur informel, ainsi que de ceux au travail migrants, des travailleurs illicites, des travailleurs migrants illicites, des travailleurs indépendants, des salariés et des groupes vulnérables, y compris les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes âgées dans les programmes de réduction des risques chimiques sur les lieux du travail. • Promouvoir les activités nécessaires de formation et de renforcement des capacités de toutes les personnes directement ou indirectement impliquées dans l'utilisation de produits chimiques. • Renforcer les programmes de réduction des risques au moyen de l'élargissement des systèmes d'assurance et d'indemnisation. • Elaborer des politiques nationales de sécurité et de santé au travail contenant des sections/textes sur la gestion des produits chimiques qui mettent clairement l'accent sur les mesures préventives et qui exigent que les 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (Programme international sur la sécurité des substances chimiques (IPCS), Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC), OIT) • Gouvernements nationaux • Syndicats/travailleurs • Industrie 	

Mesures concrètes de réduction des risques (objectif 1)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
	<p>évaluations des risques et les mesures de prévention des risques sur les lieux de travail soient menées selon la hiérarchie reconnue des mesures de prévention et de contrôle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place à l'intention de tous les praticiens et professionnels de la santé et de la sécurité des programmes intégrés qui mettent l'accent sur l'identification, l'évaluation et le contrôle des facteurs de risque chimique professionnel dans tous les milieux de travail (industrie, milieu rural, affaires et services). • Promouvoir l'échange d'informations sur les expériences et projets réussis se rapportant à la sécurité et à la santé au travail. • Faire des recherches en vue de l'élaboration d'équipements de protection appropriés. 		
SGH	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le SGH aussitôt que possible. • Tenir compte, en fonction des capacités et des potentialités de chaque pays, du SGH dans toute modification envisagée des actuels systèmes nationaux de classification et d'étiquetage, et dans la mise en application des législations relatives aux produits chimiques. • Définir les rôles et responsabilités des employeurs, employés, fournisseurs de produits chimiques et gouvernements dans l'application du SGH. • Dresser une liste d'experts du SGH qui pourraient appuyer les activités de formation et de renforcement des capacités relatives à la classification, à l'étiquetage et à l'utilisation des fiches d'information sur la sécurité selon le système général harmonisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), OIT, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), OMS) • Organisations intergouvernementales régionales (ex. : Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU)) • Gouvernements nationaux • Industrie • Syndicats/travailleurs • Comité d'experts des Nations Unies sur le transport de marchandises dangereuses et sur le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Comité d'experts des Nations Unies). • Sous-comité d'experts des Nations Unies sur le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (UNSCEGHS). • Organismes donateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Un SGH entièrement opérationnel d'ici à 2008 • Liste d'experts SGH d'ici à la fin 2004 • Matériels de formation et de sensibilisation pré-testés d'ici à la fin 2004 • Ateliers régionaux sur la stratégie de mise en œuvre d'ici à la fin 2005 • Projets pilotes achevés et évalués d'ici à la fin 2006

Mesures concrètes de réduction des risques (objectif 1)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
Pesticides très toxique	<ul style="list-style-type: none"> • Ratifier et appliquer la Convention de Rotterdam et veiller à ce que les autorités nationales désignées aient des ressources suffisantes. • Appliquer intégralement le Code de conduite international sur la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO comme base d'une approche globale de la gestion des pesticides au niveau national sur toute la durée de leur cycle de vie. • Donner à la gestion des ennemis des cultures et des pesticides une priorité appropriée dans les stratégies nationales de coopération pour le développement afin de pouvoir accéder à l'assistance technique et financière, y compris la technologie appropriée. • Fonder les décisions nationales concernant les pesticides très toxiques sur une évaluation de leurs dangers intrinsèques et de l'exposition anticipée à ces derniers au niveau local, en tenant compte de leurs conditions normales d'utilisation et de la nécessité de réduire les risques. • Accorder la priorité aux mesures les moins dangereuses de lutte contre les ennemis des cultures et adopter les meilleures pratiques afin d'éviter que les activités d'assistance des donateurs ne conduisent à des approvisionnements excessifs ou inappropriés. • Interdire, ou restreindre la disponibilité (y compris par le recours au contrôle à l'exportation et à l'importation, si besoin est) et l'utilisation de pesticides hautement toxiques (à l'exemple des préparations classées par l'OMS¹ comme extrêmement dangereuses (classe 1a) et hautement dangereuses (classe 1b)) et/ou des pesticides qui sont associés à des incidents d'intoxication fréquents et graves. • Remplacer les pesticides hautement toxiques par des pesticides présentant des risques réduits et des mesures non chimiques de lutte contre les ennemis des cultures. • Distinguer les programmes qui sont parvenus à des réductions significatives des risques de ceux qui n'en ont pas réalisé et incorporer dans les futurs programmes de mécanismes d'évaluation et des moyens de mesurer les progrès. • Promouvoir la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la production. • Encourager l'industrie à étendre l'intendance des produits et à retirer volontairement les pesticides très toxiques en cas d'incidents. • Soutenir et renforcer les centres de protection contre les substances toxiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions financières multilatérales • Organisations intergouvernementales internationales (OMS, PNUE, OIT, FAO, secrétariat de la Convention de Rotterdam) • Organisations régionales • Gouvernements nationaux • Industrie • Spécialistes communautaires de la santé 	
Production plus propre	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir, appliquer et adopter des technologies de production plus propre, en particulier les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales (MTD/MPE). • Remplacer les produits chimiques, produits et processus dangereux par d'autres présentant moins de risques (1). • Encourager la production et l'utilisation durables, ainsi que le transfert, de technologies non polluantes appropriées en tant que composante du développement durable (4). 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (FAO, OMS, PNUE, OIT, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)) 	

¹ Lignes directrices pour la classification des pesticides par risque recommandées par l'Organisation mondiale de la santé, 2000-2002, WHO/PCS/01.5, <http://www.who.int/pcs/docs/Classification%20of%20Pesticides%202000-02.pdf>.

Mesures concrètes de réduction des risques (objectif 1)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
	<ul style="list-style-type: none"> Incorporer le concept de prévention de la pollution dans les politiques, programmes et activités se rapportant à la gestion des produits chimiques. Entreprendre des recherches sur les moyens novateurs de produire de façon moins polluante, en particulier ceux qui sont axés sur la réduction des déchets à un minimum et les utilisations potentielles des déchets. Développer et utiliser des technologies plus respectueuses de l'environnement, consommant moins d'énergie et de ressources, moins polluantes et plus orientées vers la durabilité. Appuyer l'élaboration et l'adoption des spécifications de la FAO et de l'OMS concernant les pesticides. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations régionales Gouvernements nationaux Industrie 	
Réhabilitation des sites contaminés	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et appliquer un plan de réhabilitation des sites contaminés afin de réduire les risques courus par le public et l'environnement. Veiller à la réhabilitation des sites contaminés par suite d'un accident et, s'il y a lieu, au versement d'une compensation appropriée (1). 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales (FAO, OMS, PNUE, OIT, ONUDI) Organisations régionales Gouvernements nationaux 	
Essence au plomb	<ul style="list-style-type: none"> Éliminer l'essence au plomb. Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour effectuer des analyses de carburants. Rechercher des additifs de remplacement. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales (Fonds pour l'environnement mondial (FEM), OMS, PNUE, ONUDI) Organisations régionales Gouvernements nationaux Industrie 	
Bonnes pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher et appliquer des pratiques agricoles améliorées, en particulier des méthodes qui ne font pas appel à des produits chimiques. Mettre en place des stratégies écologiquement rationnelles et intégrées de gestion des ennemis des cultures et, s'il y a lieu, des vecteurs de maladies. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales (FEM, FAO, OIT) Organisations régionales Gouvernements nationaux Syndicats/travailleurs Organisations non gouvernementales (ONG) 	

Mesures concrètes de réduction des risques (objectif 1)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
Substances toxiques bioaccumulatives persistantes (PBT); substances cancérigènes, mutagènes et nuisibles à la reproduction; perturbateurs endocriniens (CMR); [métaux lourds]; produits chimiques très persistants et très bioaccumulatifs [Métaux présentant de graves dangers pour la santé des êtres humains et l'environnement]	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'utilisation de solutions de rechange, en particulier non chimiques, aux produits chimiques organiques hautement toxiques, persistants et bioaccumulatifs. Formuler une approche intégrée de la gestion des produits chimiques tenant compte des accords multilatéraux sur l'environnement et stratégies qui visent un large éventail de produits chimiques tels que métaux lourds, PBT, perturbateurs endocriniens et CMR. Promouvoir la réduction des risques présentés par les métaux lourds qui sont nuisibles à la santé des êtres humains et à l'environnement, notamment en passant en revue les études pertinentes comme, par exemple, l'évaluation mondiale du mercure et de ses dérivés effectuée par le PNUE. Déterminer clairement les priorités les plus importantes, celles où les besoins sont les plus pressants, au plan de la gestion des produits chimiques toxiques tels que les PBT, perturbateurs endocriniens, CMR et métaux lourds comme, par exemple, le mercure, le plomb et le cadmium. Éliminer d'ici à 2020 la production et l'utilisation de produits chimiques dangereux comme, par exemple, les substances bioaccumulatives persistantes, les perturbateurs endocriniens, les produits cancérigènes, mutagènes ou nuisibles à la reproduction, et les métaux lourds. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales (FEM, UNITAR, PNUE, ONUDI) Organisations régionales Gouvernements nationaux Instituts de recherche et centres de formation accrédités 	
Évaluation, gestion et communication des risques	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des laboratoires accrédités d'essai des produits chimiques. Intégrer étroitement le contrôle des produits chimiques et la lutte contre la pollution et appliquer l'approche de précaution décrite dans le principe 15 de la Déclaration de Rio. Traiter clairement les questions de sécurité chimique concernant des groupes sensibles (par exemple, les personnes en âge de reproduction, les femmes enceintes, les fœtus et les enfants) dans la gestion des risques pour protéger la santé publique. Mettre en œuvre des systèmes d'alerte concernant les risques occasionnés par la production, l'utilisation ou l'élimination de produits chimiques (3). Améliorer la compréhension des effets des guerres sur les émissions de produits chimiques nuisibles et des expositions des êtres humains et de la faune qui en résultent. Adopter des approches scientifiques. Encourager l'élaboration d'outils simplifiés et normalisés d'intégration de la science dans la détermination des politiques et la prise de décisions relatives aux produits chimiques et, en particulier, d'orientation en matière de méthodologies d'évaluation et de gestion des risques (2). 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales (OMS, FAO, PNUE, OIT, ONUDI, UNITAR) Organisations régionales (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)) Gouvernements nationaux Syndicats/travailleurs ONG Industrie 	

Mesures concrètes de réduction des risques (objectif 1)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
Gestion et réduction au minimum des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'identification et l'élimination des stocks de pesticides périmés et d'autres produits chimiques (notamment les PCB) tout particulièrement dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Etablir et appliquer des plans d'action nationaux pour la réduction au minimum et l'élimination des déchets en tenant compte des accords internationaux pertinents. Prévenir et réduire au minimum la production de déchets dangereux en utilisant des solutions de remplacement qui présentent moins de risques Appliquer des mesures de réduction des déchets à la source et identifier d'autres questions de traitement de déchets relatives à des produits chimiques qui nécessitent un suivi continu des produits dans lesquels ils sont présents, du début jusqu'à la fin de leur cycle de vie (1)². Encourager les initiatives de recyclage de déchets à petite échelle qui aident à la gestion des déchets urbains et ruraux et offrent des possibilités génératrices de revenus, avec un appui international aux pays en développement. Promouvoir la prévention et la minimisation des déchets en encourageant la production de biens de consommation réutilisables et de produits biodégradables et en développant l'infrastructure nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales (Convention de Bâle, centres régionaux de la Conseil d'administration, secrétariat de la Convention de Stockholm, OIT) Gouvernements nationaux Institutions de financement Industrie 	

² Le terme "produit chimique" englobe tous les produits manufacturés par l'industrie chimique. Cela inclut les polymères, adhésifs, enduits étanches, colorants, additifs, pesticides et autres substances présentes dans de nombreux articles et matières. Ces produits constituent une grande partie des déchets solides de nombreux pays. L'approche de gestion s'étendant au cycle de vie exige donc de la part de l'Approche stratégique qu'elle s'occupe de la gestion correcte non seulement des déchets dangereux, mais de tous les déchets solides.

Mesures concrètes de réduction des risques (objectif 1)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
Elaboration de mesures de prévention et d'intervention pour atténuer les impacts sur la santé et l'environnement des situations d'urgence impliquant des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des systèmes nationaux de prévention des accidents industriels majeurs et de préparation et d'intervention en cas d'urgence. Utilisant les orientations et programmes disponibles, les systèmes de ce genre incluraient l'application de la gestion de la sécurité des procédés aux opérations chimiques. • Elaborer un mécanisme international de réponse aux demandes des pays victimes d'accidents chimiques (6). • Réduire au minimum les accidents chimiques de toutes sortes (1). • Réduire au minimum les intoxications et les maladies dues à des produits chimiques (1). • Créer des centres anti-poison et renforcer les centres existants afin de pouvoir fournir des informations et des conseils toxicologiques; développer les installations cliniques et d'analyse pertinentes en fonction des besoins identifiés et des ressources disponibles dans chaque pays. • Prendre des dispositions pour assurer la collecte de données harmonisées à l'échelon national et, notamment, la catégorisation, par exemple, par type de poison et par identité, structure, utilisation ou fonction chimiques. • Remédier aux lacunes qui existent dans l'application des procédures de sécurité appropriées pour les installations utilisant beaucoup de produits chimiques, en particulier au plan de la gestion écologiquement rationnelle des substances et produits dangereux. • Concevoir, implanter et équiper les installations chimiques de façon à les protéger contre un éventuel sabotage. • Renforcer les approches intégrées de préparation aux urgences et d'intervention en cas d'incident chimique, notamment en étendant la couverture à tous les types d'incidents et en accroissant le nombre de centres anti-poison. • Remédier à l'absence totale de compréhension des circonstances dans lesquelles la contamination chimique se produit en temps de guerre et des mesures qu'on peut prendre pour en atténuer les effets négatifs sur la santé des êtres humains et l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (OMS, OIT, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), PNUE (Programme APELL ('sensibilisation et préparation aux accidents industriels au niveau local')), CEE-ONU³, secrétariat de la Convention de Rotterdam) • Gouvernements nationaux • Industrie 	

³ Par exemple, la convention N^o 174 de l'OIT (1993) sur la prévention des accidents industriels majeurs, la publication de l'OCDE intitulée *Principes directeurs pour la prévention, la préparation et l'intervention en matière d'accidents chimiques*, le programme Awareness and Preparedness for Emergencies at Local Level (APELL) du PNUE, le code de pratique adopté en 1991 par l'OIT sur la prévention des accidents industriels majeurs, et le document d'orientation sur la santé publique et les incidents chimiques publié en 1999 par l'IPCS. La Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (CEE-ONU) offre également des orientations.

Mesures concrètes relatives aux connaissances et à l'information (objectif 2)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
Recherche, surveillance et données	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer et surveiller l'exposition et les impacts, y compris les impacts socio-économiques, et les effets chroniques et synergiques des produits chimiques aussi bien sur la santé que sur l'environnement. • Evaluer et surveiller les niveaux de contaminants dans l'environnement. • Evaluer et surveiller les populations particulièrement vulnérables comme, par exemple, les enfants, les femmes et les personnes âgées. • Elaborer des techniques analytiques fiables et pratiques pour suivre les substances dans les milieux environnementaux et les échantillons biologiques, en veillant à que ces méthodes soient aisément disponibles et d'un prix abordable. • Etablir des priorités et se partager les fardeaux. • Continuer à développer les connaissances scientifiques en vue de contribuer au développement durable et de renforcer et de stimuler l'innovation, la recherche, le développement, la formation et l'éducation. • Collecter des données sur les utilisations des produits chimiques. • Elargir les recherches et renforcer la capacité de recherche sur les méthodes de substitution (chimiques ou non chimiques) pouvant être utilisées pour lutter contre les ennemis des cultures et produire des récoltes. • Entreprendre des travaux supplémentaires pour identifier et (2) promouvoir des solutions de remplacement pour les produits chimiques très toxiques et persistants. • Mettre en place des stratégies écologiquement rationnelles et intégrées de gestion des ennemis des cultures et, s'il y a lieu, des vecteurs de maladies. • Se pencher sur la hiérarchisation des actions relatives aux métaux lourds, etc. • Développer et utiliser des technologies plus respectueuses de l'environnement, consommant moins d'énergie et de ressources, moins polluantes et plus orientées vers la durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (OMS, PNUE, OIT, OCDE) • Organisations régionales • Gouvernements nationaux • Industrie 	
Production et disponibilité de données sur les dangers	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la formation de partenariats visant à promouvoir les activités de collecte et d'exploitation de données scientifiques supplémentaires. • Produire et mettre à la disposition du public des informations détaillant les risques inhérents de tous les produits chimiques qui se trouvent dans le commerce. L'information existante sur les dangers devrait être systématiquement identifiée, collectée, validée et partagée afin d'éviter de refaire deux fois les mêmes tests. Pour générer de nouvelles informations, il conviendrait de s'appuyer sur les progrès dans l'identification des risques ainsi que d'autres approches pertinentes permettant de réduire l'utilisation d'animaux pour les tests de toxicité. • Etablir des priorités nationales pour la production d'informations concernant les substances chimiques qui ne sont pas produites en grande quantité, par exemple en utilisant les inventaires des volumes de production/d'importation des produits chimiques dans le commerce et en collectant ou en générant d'autres informations pertinentes, notamment des informations sur les expositions importantes. • Prendre des mesures appropriées, en fonction de la situation de chaque pays, pour promouvoir la production en temps utile d'informations sur les dangers. • Encourager l'utilisation des cartes de santé et de sécurité du Programme international sur la sécurité des substances chimiques. • Etablir un répertoire international d'informations sur les dangers pouvant être consulté gratuitement 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (OMS, PNUE, OIT) • Organisations régionales • Gouvernements nationaux • Industrie 	

Mesures concrètes relatives aux connaissances et à l'information (objectif 2)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
	<ul style="list-style-type: none"> • S'accorder avec l'industrie sur des délais pour la production, en coordination et en coopération avec les autres parties prenantes, d'informations sur les dangers présentés par les substances chimiques produites en grande quantité qui ne sont pas couvertes par les engagements existants. • Etablir des directives généralement applicables concernant les rôles et responsabilités assumés respectivement par les gouvernements, les entreprises productrices/importatrices de produits chimiques et les fournisseurs de produits chimiques aux plans de la génération, de l'évaluation et de la diffusion d'informations sur les risques • Harmoniser davantage la présentation des données sur les risques • Formuler des recommandations sur des approches par paliers pour les exigences relatives à la communication des résultats d'étude dans le cas de substances chimiques qui ne sont pas produites en grande quantité. • Identifier des approches possibles de la hiérarchisation des produits chimiques selon des critères non nécessairement liés au volume de production mais, par exemple, à l'importance des expositions. 		
SGH	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser la législation nationale pour l'aligner sur les exigences du SGH. • Mettre en place des systèmes de gestion de l'information pour gérer l'information sur les dangers. • Préparer des fiches d'information sur la sécurité et des étiquettes. • Achever et mettre à la disposition des pays les documents d'orientation et de formation portant sur la sensibilisation au SGH et le renforcement des capacités dans ce domaine (y compris l'orientation en matière d'élaboration de plans d'action SGH et d'analyse de la situation nationale). 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales • Organisations intergouvernementales régionales (par exemple, CEE-UNO) • Gouvernements nationaux • Industrie • Syndicats/travailleurs • Comité d'experts des Nations Unies • Sous-comité d'experts des Nations Unies sur le SGH • Organismes donateurs • Institutions financières multilatérales 	
Gestion et diffusion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et améliorer la capacité d'acquérir, de générer, de stocker et de diffuser des informations, ainsi que celle d'y accéder, en particulier dans le réseau INFOCAP. • Mettre en place des arrangements pour l'échange en temps utile d'informations sur les produits chimiques, y compris les mesures dont on a besoin pour surmonter les barrières à l'échange de telles informations (par exemple, mise à disposition de ces dernières dans des langues locales). • Etudier la possibilité d'établir un centre d'échange d'informations sur la sécurité chimique pour optimiser l'utilisation des ressources (2). • S'assurer que tous les responsables gouvernementaux des pays en développement et des pays à économie en transition chargés de la gestion des produits chimiques ont accès à l'Internet et sont formés à son utilisation. • Eliminer les obstacles à l'échange d'informations pour la gestion rationnelle des produits chimiques afin d'améliorer la communication entre les parties intéressées aux niveaux national, sous-régional, régional et 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (FISC, Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC), OIT) • Gouvernements nationaux • ONG • Syndicats/travailleurs 	

Mesures concrètes relatives aux connaissances et à l'information (objectif 2)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
	<p>international.</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les échanges d'informations techniques entre les secteurs académique, industriel, gouvernemental et intergouvernemental (2). Mettre en place des procédures pour assurer que toutes les matières dangereuses mises en circulation soient accompagnées, au minimum, de fiches d'information sur la sécurité appropriées et fiables contenant des informations qui tiennent compte du SGH et qui sont à la fois d'un accès aisé et faciles à lire et à comprendre. Encourager les pays à réfléchir au concept du « pas de données, pas de marché » (2). Accroître l'accès à l'information sur les solutions de remplacement aux produits chimiques persistants, bioaccumulatifs, perturbateurs endocriniens, cancérigènes, mutagènes ou nuisibles à la reproduction (2). Améliorer la base d'information, y compris par le biais de supports électroniques comme l'Internet ou des CD-Rom (2), en particulier dans les pays en développement, et s'assurer que l'information atteint bien les groupes cibles appropriés afin de pouvoir les démarginaliser et assurer leur droit de savoir. Inclure un éventail de stratégies de prévention ainsi que l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités dans la communication sur les risques. Communiquer gratuitement au public et, le cas échéant, générer les informations nécessaires sur tous les produits chimiques se trouvant dans le commerce, en détaillant leurs dangers inhérents (2). Les informations essentielles sur la santé, la sécurité et l'environnement devraient être accessibles. D'autres informations devraient être rendues disponibles, en veillant à maintenir un équilibre entre le droit du public de savoir et la nécessité de protéger les informations industrielles valablement présentées comme confidentielles ainsi que les intérêts légitimes des détenteurs de droits de propriété. Entreprendre des activités de sensibilisation, en particulier en enseignant aux consommateurs les meilleures pratiques en ce qui concerne l'utilisation des produits chimiques, les risques que les produits chimiques qu'ils utilisent peuvent faire courir à leur propre personne et à leur environnement, et les voies par lesquelles les expositions se produisent. 		
Pesticides très toxiques – gestion et réduction des risques	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès à l'information sur les pesticides, en particulier les pesticides très toxiques, et sur les solutions de remplacement présentant moins de risques, en utilisant les outils offerts par la Convention de Rotterdam et d'autres réseaux. Développer la sensibilisation, l'éducation et la formation selon qu'il convient pour le public et les communautés d'utilisateurs. Encourager et faciliter les échanges d'informations, de technologies et de savoir-faire en matière de réduction et d'atténuation des risques menés entre les pays et dans ces derniers par les secteurs public et privé. Faciliter l'accès des utilisateurs de pesticides, des personnes qui sont exposées à des pesticides et des services de vulgarisation aux résultats des recherches sur les méthodes de substitution (chimiques ou non chimiques) pouvant être utilisées pour lutter contre les ennemis des cultures et produire des récoltes. Evaluer l'efficacité des programmes de réduction des risques et des méthodes alternatives de lutte contre les ennemis des cultures conçus et actuellement mis en œuvre par les organisations internationales, les gouvernements, les secteurs des pesticides, de l'agriculture et du commerce, et d'autres parties intéressées. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales (secrétariat de la Convention de Rotterdam, OIT, FAO) ONG Syndicats/travailleurs 	
Cycle de vie	<ul style="list-style-type: none"> Etablir les stratégies et les priorités en tenant compte de l'approche de gestion durable des produits chimiques tout le long de leur cycle de vie, en particulier lorsqu'il s'agit de prévenir la pollution dès le début. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales 	

Mesures concrètes relatives aux connaissances et à l'information (objectif 2)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
	<ul style="list-style-type: none"> S'occuper des questions d'intégration des politiques (par exemple, intégration des questions de gestion des produits chimiques dans les politiques de sécurité alimentaire, de gestion des écosystèmes aquatiques/marins, de santé, de santé et de sécurité des travailleurs, de coopération au développement, de production durable, et de consommation). Coordonner les institutions et processus chargés de mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement aux niveaux international, national et local. Se servir du concept de gestion sur toute la durée du cycle de vie pour identifier les principales lacunes des régimes et pratiques de gestion des produits chimiques et concevoir des actions pour combler ces lacunes dans le but de déterminer des occasions de gérer les produits dangereux, les émissions toxiques non intentionnelles et les déchets dangereux au moment le plus propice du cycle de vie des substances concernées. Elaborer un concept de gestion suivie allant « du berceau jusqu'à la tombe » selon lequel les produits sont soit du genre entièrement dégradable, et ils seront alors restitués à la nature après usage, soit d'un autre genre, auquel cas ils seront recyclés intégralement pour produire de nouveaux produits. Appliquer les lois et instruments politiques existants promulgués dans le contexte des régimes nationaux de gestion de l'environnement, en particulier au plan du respect des obligations créées par les instruments internationaux juridiquement contraignants. Incorporer les questions de cycle de vie dans les programmes scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> internationales (UNITAR, ONUDI, OIT) Gouvernements nationaux Centres nationaux pour une production plus propre Industrie 	
Registres des émissions et transferts de polluants – création de registres nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> Pour les pays sans registres / inventaires des émissions, mettre en place un processus de conception d'un registre / inventaire national des émissions impliquant les parties affectées et intéressées et tenant compte des conditions et des besoins nationaux. Utiliser des registres adaptés aux conditions des différents pays pour fournir de précieuses informations environnementales à l'industrie, aux gouvernements concernés et au public ainsi que pour inciter à réduire les émissions. Promouvoir l'accès du public aux informations contenues dans les registres des émissions et transferts de polluants (2). 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales (OMS, PNUE, OIT, ONUDI, secrétariat de la Convention de Stockholm) Organisations régionales Gouvernements nationaux 	
Evaluation, gestion et communication des risques	<ul style="list-style-type: none"> Conformément au principe de la responsabilité commune mais différenciée, les fabricants, les importateurs et les concepteurs devraient assumer la principale responsabilité en ce qui concerne l'évaluation des données et la fourniture d'informations appropriées et fiables aux utilisateurs⁴. Les pouvoirs publics sont responsables de la mise en place du cadre général des procédures d'évaluation des risques et des contrôles. Les évaluations de danger devraient se faire conformément aux exigences relatives aux évaluations harmonisées des risques pour la santé et l'environnement et, notamment, aux méthodologies internationalement recommandées. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales (OMS, FAO, APELL, OIT, ONUDI, FISC, IOMC) Organisations régionales (NEPAD, SADC, CEDEAO) Gouvernements nationaux 	

⁴ Note du secrétariat : plutôt qu'une proposition de mesure, ce point semble être un principe se rapportant à la mise en œuvre de l'Approche stratégique et, à ce titre, devrait, peut-être, être enlevé du tableau et inséré dans la section appropriée de la stratégie politique globale. Comme le projet consolidé de stratégie politique globale résultant de la deuxième session du Comité préparatoire ne contenait aucune compilation des principes ou des aspects relatifs à la mise en œuvre, le paragraphe est resté à sa place. Nous invitons les lecteurs à nous faire leurs observations à ce sujet.

Mesures concrètes relatives aux connaissances et à l'information (objectif 2)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser la terminologie utilisée dans les évaluations des risques et dangers. • Harmoniser les principes et méthodes d'évaluation des risques (par exemple, les méthodes destinées aux groupes vulnérables, à des caractères toxicologiques précis tels que le fait d'être carcinogène, immunotoxique, perturbateur endocrinien et écotoxique, aux nouveaux outils utilisant l'épidémiologie moléculaire, des données cliniques et d'exposition et les résultats des progrès scientifiques dans le domaine de la toxicogénomique, et les méthodes applicables aux expositions dans la vie de tous les jours). • Remédier aux lacunes dans les domaines de l'élaboration de nouveaux outils d'évaluation des risques, des méthodes d'harmonisation des évaluations, des méthodes améliorées d'estimation des impacts des produits chimiques sur la santé dans la vie pratique, et de l'aptitude à accéder aux connaissances sur les risques, à les interpréter et à les appliquer. • Remédier aux lacunes dans le domaine de l'étude des voies par lesquelles les expositions se produisent et des occasions d'intervenir sur ces facteurs (par exemple, dans la production alimentaire). • Continuer à élaborer des méthodologies en utilisant des procédures scientifiques transparentes d'évaluation et de gestion des risques et en tenant compte du principe de précaution. • Comparer les évaluations des produits et pratiques de substitution afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas des risques plus élevés. • Comblent les lacunes en matière d'aptitude à accéder aux connaissances sur les risques, à les interpréter et à les appliquer (par exemple, accroître la disponibilité d'informations sur les dangers, les risques et l'utilisation correcte des produits chimiques et les présenter sous une forme qui convient aux utilisateurs, et améliorer l'utilisation des évaluations de risques existants). • Comblent les lacunes scientifiques (par exemple, compréhension des perturbateurs endocriniens). • Elaborer des principes communs pour des approches harmonisées de l'exécution des évaluations des risques sanitaires et écologiques et de l'établissement des rapports correspondants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie 	
Sécurité et santé au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un moyen de développer et de mettre à jour des sources d'informations internationalement évaluées sur les produits chimiques dans les lieux de travail, qui sont fournies par des organisations intergouvernementales dans des formes et des langages adaptés aux travailleurs visés. • Rendre les informations sur les produits chimiques dans les lieux de travail fournies par les organisations intergouvernementales aisément et immédiatement accessibles à titre gratuit (2) par les employeurs, les employés et les gouvernements. • Renforcer les réseaux mondiaux de partage, d'échange et de transmission d'informations sur la sécurité chimique (par exemple, OIT, OMS, INFOCAP). • Promouvoir la mise en place au niveau national des programmes de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail, y compris la ratification et la mise en œuvre des conventions 170, 174 et 184 de l'OIT. • Mettre en œuvre une approche intégrée de l'utilisation en toute sécurité de produits chimiques sur les lieux de travail en mettant en place de nouveaux mécanismes pour élargir et mettre à jour les conventions de l'OIT relatives aux substances dangereuses et en les liant à diverses autres actions comme, par exemple, celles qui portent sur les codes, la dissémination de l'information, l'application effective, la coopération technique, etc. • Etablir des approches et méthodes pour communiquer aux travailleurs les informations pertinentes se dégageant 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (IPCS, OIT, FISC, OMS, OCDE) • Gouvernements nationaux • Syndicats/travailleurs • Industrie 	

Mesures concrètes relatives aux connaissances et à l'information (objectif 2)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
	<p>des résultats des évaluations internationales de risques et stipuler les rôles et responsabilités des employeurs, des employés et des gouvernements.</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la mise en place de systèmes d'inspection nationaux pour la protection des employés contre les effets nocifs des produits chimiques et encourager le dialogue entre les employeurs et les employés afin de maximiser la sécurité chimique et réduire au minimum les risques sur les lieux de travail. (3) Intensifier la diffusion d'informations se rapportant à la sécurité chimique auprès des partenaires sociaux par l'intermédiaire des médias publics aux niveaux national et international. Mettre l'accent sur l'importance du droit de savoir des travailleurs dans tous les secteurs (formels et informels) : les informations données aux travailleurs devraient être suffisantes pour leur permettre de protéger leur sécurité et leur santé ainsi que l'environnement. (2) Éliminer les risques dus à des produits chimiques sur les lieux de travail au moyen de méthodes simples et pratiques, dont le marquage des zones de danger. Établir le droit des employés de refuser de travailler dans des milieux dangereux si on ne leur fournit pas des informations adéquates et correctes sur les produits chimiques dangereux auxquels ils sont exposés dans ces endroits et sur les moyens appropriés de se protéger. (2) Promouvoir la possibilité d'obtenir réparation par des systèmes de détermination de la responsabilité et d'indemnisation des préjudices subis du fait d'une exposition à des produits chimiques dangereux sur le lieu de travail. (2) 		
Enfants et sécurité chimique	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'éducation et la formation en matière de sécurité chimique des enfants. Obtenir des responsables des engagements à prendre des mesures pour prévenir ou réduire l'exposition aux produits chimiques là où des risques ont été identifiés. Promouvoir la collecte de données harmonisées, la recherche, la législation ainsi que la réglementation, et l'utilisation d'indicateurs de la santé environnementale des enfants. Tenir compte des expositions et de la vulnérabilité potentiellement accrues des enfants lors de la définition à l'échelon national des niveaux acceptables ou des critères liés aux produits chimiques. Obtenir des responsables des engagements à partager l'information sur les options disponibles en matière de mesures effectives de protection des enfants contre les menaces chimiques établies et contre les risques chimiques là où un certain degré d'incertitude existe. Elaborer des stratégies larges spécifiquement axées sur la santé des enfants et des jeunes familles. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales (OMS, UNICEF, OIT) Organisations régionales Gouvernements nationaux Parties intéressées ONG 	
Éducation et formation (sensibilisation du public)	<ul style="list-style-type: none"> Inclure l'enseignement de la sécurité chimique dans les programmes des écoles et universités. Former des formateurs. Organiser des formations et des campagnes de sensibilisation à la sécurité chimique à l'intention de tous ceux qui sont exposés à des produits chimiques à toutes les étapes, de la fabrication à l'élimination (cultivateurs, ouvriers, agents d'application des règlements, etc.). (2). 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales (secrétariats commerciaux internationaux, OIT, UNITAR) Gouvernements nationaux Centres de formation Organismes de presse 	
Participation des parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre des campagnes de sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> OIT ONG 	

Mesures concrètes relatives aux connaissances et à l'information (objectif 2)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
		<ul style="list-style-type: none">• Organismes de presse• Milieux des affaires et de l'industrie	

Mesures concrètes relatives à la gouvernance (objectif 3)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
SGH	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser la législation nationale afin de l'aligner sur les exigences du SGH. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernements nationaux 	
Accords internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ratifier et mettre en œuvre tous les instruments internationaux pertinents sur les produits chimiques et les déchets dangereux, encourager et améliorer les partenariats ainsi que la coordination (par exemple, Convention de Rotterdam, conventions de l'OIT) et s'assurer que les procédures nécessaires sont mises en place. • Mettre en place des mesures de coordination institutionnelle ou, s'il en existe déjà, les renforcer et, en particulier, coordonner les institutions et processus chargés de mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement aux niveaux international, national et local afin de remédier aux lacunes des politiques et des institutions. • Promouvoir les synergies à tous les niveaux entre les organisations internationales, les programmes en cours et nouvellement créés, et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement impliqués dans la gestion des produits chimiques. (4) • Promouvoir une gestion cohérente des produits chimiques au niveau international au moyen de la coopération entre les processus et acteurs, de l'hébergement des secrétariats au même endroit et, au niveau national, de l'adoption et de la mise en œuvre d'une approche intégrée de la gestion des produits chimiques. (3) • Renforcer les partenariats et synergies entre organismes internationaux, secrétariats de conventions, ministères, agences et organisations non gouvernementales chargés de, ou ayant rapport avec la sécurité chimique; maximiser l'efficacité de leurs apports au moyen de solutions pragmatiques et leur fournir le cadre le plus favorable à leurs actions. (3) • Elaborer des projets pilotes de coordination des points focaux nationaux des accords multilatéraux sur l'environnement (Rotterdam, Stockholm et Bâle) pour créer des synergies dans la mise en œuvre de ces derniers. (6) • Remédier aux lacunes au niveau domestique dans l'application des lois et instruments politiques existants promulgués dans le contexte des régimes nationaux de gestion de l'environnement, en particulier au plan du respect des obligations créées par les instruments internationaux juridiquement contraignants. • Veiller à l'harmonisation avec le futur Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. (4) • Sensibiliser les représentants de gouvernements siégeant au Conseil d'administration de différentes organisations internationales à la nécessité de la cohérence interorganisations. • Promouvoir, au besoin, l'élargissement des accords internationaux ayant trait aux produits chimiques. (3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariats des conventions internationales • Gouvernements nationaux 	
Registres des émissions et transferts de polluants – création de registres nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place le cadre nécessaire pour la création de registres nationaux des émissions et transferts de polluants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (secrétariat de la Convention de Stockholm) • Organisations régionales (par exemple, CEE-ONU) • Gouvernements nationaux • Industrie 	

Mesures concrètes relatives à la gouvernance (objectif 3)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
Considérations socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir l'aptitude à collecter et à analyser des données socio-économiques. • Etablir l'aptitude à évaluer les impacts socio-économiques. • Etudier les moyens d'internaliser les coûts pour la santé humaine, la société et l'environnement de la production et de l'utilisation de produits chimiques et, à cette fin, appliquer le principe « pollueur payeur ». (3) • Elaborer des méthodologies et approches pour l'intégration de la gestion des produits chimiques dans les stratégies sociales et de développement. • Inclure le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques parmi les priorités des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des stratégies d'aide aux pays. (4) • Intensifier les efforts d'application des principes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises. • Travailler à assurer, à tous les niveaux, une participation large et significative des parties intéressées, en particulier les femmes, à l'élaboration de réponses aux défis de la gestion des produits chimiques et aux processus de réglementation et de prise de décisions touchant à la sécurité chimique. (3) • Créer un cadre pour promouvoir les partenariats public-privé ainsi que la participation active des organisations non gouvernementales et des cadres, travailleurs et syndicats de toutes les entreprises privées ou publiques et de la fonction publique à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. 5 (6) 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (OIT) • Gouvernements nationaux • Syndicats/travailleurs • ONG 	
Promouvoir la participation et la responsabilisation de l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les initiatives volontaires (par exemple, « Responsible Care »). • Promouvoir l'élaboration de normes de comportement pour les compagnies multinationales engagées dans la fourniture de produits chimiques aux pays en développement et aux pays à économie en transition et dans l'utilisation de tels produits dans ces pays. (3) • Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises afin que la fabrication et l'utilisation de tous les produits se fassent en toute sécurité. (1) • Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises par la mise au point d'approches qui permettent de réduire uniformément sur la planète les risques pesant sur l'environnement et la santé et non pas simplement de les transférer sur ceux qui sont les moins capables d'y faire face. • Promouvoir l'innovation et l'amélioration continue de la gestion des produits chimiques tout le long de la chaîne de fabrication (1). • Assurer la participation de l'industrie à tous les aspects de la gestion des produits chimiques sur toute la durée de leur cycle de vie. • Encourager l'industrie à générer de nouvelles connaissances scientifiques en faisant fond sur les initiatives existantes (2). 	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie 	
Aspects juridiques, politiques et institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir une culture de respect et de transparence et des programmes efficaces de mise en application et de surveillance, en particulier par la création et l'application d'instruments économiques. • Renforcer les cadres politique, juridique et réglementaire ainsi que la promotion de leur respect et leur application. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (FEM, UNITAR, secrétariats des 	

5

Un participant a proposé qu'on divise ce paragraphe en deux :

« Offrir un cadre pour promouvoir les partenariats public-privé dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets;

Offrir un cadre pour promouvoir la participation active des organisations non gouvernementales à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et pour promouvoir l'exploitation des possibilités d'élaborer des solutions de remplacement pour les produits chimiques toxiques et dangereux. »

Mesures concrètes relatives à la gouvernance (objectif 3)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des organismes de coordination multipartites sur les produits chimiques pour fournir des informations et accroître la sensibilisation dans le domaine des risques associés aux substances chimiques. • Rechercher des processus de consultation innovants comme, par exemple, le débat avec médiation, en vue d'aider les couches sociales affectées à trouver un terrain d'entente sur les problèmes critiques qui font obstacle à la gestion rationnelle des produits chimiques (3). • Incorporer des stratégies de renforcement des capacités et promouvoir des activités visant à améliorer le cadre juridique et institutionnel national dans tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés par la sécurité chimique. • Encourager les pays à harmoniser leurs normes en matière de sécurité chimique (3). 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations régionales • Gouvernements nationaux • Centres de formation accrédités 	
Responsabilité et indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des systèmes de détermination de la responsabilité des entreprises et d'indemnisation ou maintenir les systèmes existants permettant de tenir les parties appropriées pour responsables des dommages sanitaires et écologiques causés par des produits chimiques (3). • Créer et mettre en œuvre des mécanismes permettant d'attribuer équitablement les coûts de tous les impacts sanitaires, sociaux et écologiques de la production et de l'utilisation de produits chimiques, en particulier au moyen de mécanismes de détermination de la responsabilité et d'indemnisation (6). • Mettre en place des arrangements pour la mise en œuvre et la surveillance effectives. • Elaborer des instruments juridiques internationaux et nationaux pour les victimes de la pollution et de dommages sanitaires et écologiques (3). • Mettre en place un régime de responsabilité stricte et des arrangements efficaces pour l'indemnisation des risques et dommages, en particulier ceux qui ont été causés à la santé des êtres humains et à l'environnement par des produits chimiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (FEM, UNITAR, secrétariats des conventions) • Organisations régionales • Gouvernements nationaux • Centres de formation accrédités 	
Bilan des progrès	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir des questionnaires périodiques destinés à mesurer la mise en œuvre de la Déclaration de Bahia. • Elaborer des indicateurs mesurables des réductions intervenues dans les risques posés par les produits chimiques à la santé et à l'environnement (1). 	<ul style="list-style-type: none"> • FISC 	
Zones protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des mécanismes législatifs concernant les zones protégées, y compris l'utilisation de produits chimiques dans ces dernières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (FEM) • Organisations régionales • Gouvernements nationaux 	

Mesures concrètes relatives au développement des capacités et à la coopération technique (objectif 4)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
Renforcement des capacités à l'appui des actions nationales	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des programmes d'élaboration d'instruments de gestion des produits chimiques (profils nationaux, plans d'application nationaux, plans nationaux de préparation et d'intervention en cas d'urgence) • Elaborer des stratégies durables de développement des capacités des pays en développement et des pays à économie en transition par le biais de la fourniture d'aide technique et financière et de méthodes de production moins polluantes, en particulier le transfert de technologies propres aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, reconnaissant la nature interdisciplinaire du développement des capacités en matière de sécurité chimique (4). • Renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition pour ce qui est de l'infrastructure. • Promouvoir la fourniture d'aide technique et financière aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour l'établissement de bases de données et de registres des substances chimiques et la création de centres de collecte et d'échange d'informations aux niveaux national, régional et international (2). • Promouvoir l'utilisation et la coordination de mécanismes d'échange d'informations comme INFOCAP ainsi que la coopération entre ces derniers et, le cas échéant, leur élargissement en un mécanisme central d'échange d'informations sur le renforcement des capacités et l'aide technique et financière (2). • Renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition pour ce qui est de la mise en œuvre des conventions internationales relatives aux produits chimiques (4). • Faire participer toutes les parties intéressées à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans intégrés de développement intensifié des capacités (4). • Développer les compétences et capacités dans le domaine de la planification nationale de projets pertinents pour la gestion des produits chimiques (4). • Mettre en place des programmes de formation scientifique et technique des travailleurs. • Etablir des laboratoires nationaux dotés d'instruments et d'équipements modernes, y compris ceux dont on a besoin pour analyser les émissions. • Mettre en place des laboratoires régionaux de référence répondant aux normes internationales. • Mettre en place l'infrastructure permettant de faciliter la gestion de l'information. • Développer les ressources pour les plans et projets nationaux d'application. • Mettre en place une infrastructure nationale, entre autres, en créant des centres anti-poison ou en renforçant ceux qui existent et en développant les capacités d'intervention en cas d'urgence chimique aux niveaux national et international. • Répondre aux besoins de capacités dans le domaine des approches réglementaires et volontaires (par exemple, Responsible Care) de la gestion des produits chimiques. • Améliorer la coordination au niveau national. • Renforcer l'intégration politique tous secteurs confondus et la coordination institutionnelle. • Intégrer la capacité de gérer rationnellement les produits chimiques dans tous les ministères ayant un rapport avec la production, l'utilisation et la gestion de produits chimiques. • Développer la capacité technique et la technologie disponible (y compris le transfert de technologie). • Renforcer les mécanismes de communication et de consolidation des informations nécessaires pour produire 	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernements nationaux • Instituts de recherche et centres de formation accrédités 	

Mesures concrètes relatives au développement des capacités et à la coopération technique (objectif 4)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
	<p>les études de base qui aideront à déterminer les priorités domestiques et les lacunes en matière de gestion (par exemple, registres et inventaires des émissions et transferts de polluants)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'infrastructure permettant de compenser le manque d'organismes d'accréditation et de laboratoires accrédités et de référence capables d'échantillonner des matrices environnementales et humaines et des denrées alimentaires. • Mettre en place les formations et l'infrastructure requises pour entreprendre les tests nécessaires pour la gestion des produits chimiques sur toute la durée de leur cycle de vie. • Elaborer des programmes de formation aux techniques sanitaires et aux systèmes de communication de l'information utilisés pour évaluer et gérer les risques. • Assurer la formation nécessaire pour développer les capacités dans les domaines des approches législatives, de la formulation de politiques, de l'analyse et de la gestion. • Offrir des formations à l'application des mécanismes de détermination de la responsabilité et d'indemnisation. • Offrir des formations aux interventions en cas d'urgence. • Offrir la formation technique et les ressources financières nécessaires aux gouvernements nationaux pour détecter et prévenir le trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses et de déchets dangereux. • Présenter un aperçu des mesures spécifiques de renforcement des capacités pour chaque région. 		
Production plus propre	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des formations aux techniques de production plus propres. • Former les formateurs. • Chercher des moyens de gérer les mouvements transfrontières de technologies polluantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI) • Centres nationaux pour une production plus propre 	
Réhabilitation des sites contaminés	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place l'infrastructure permettant d'analyser et de réhabiliter les sites contaminés. • Offrir des formations aux méthodes de réhabilitation. • Développer la capacité de réhabiliter des sites contaminés. • Elaborer des techniques de réhabilitation. • Accroître la coopération internationale dans le domaine de la fourniture d'aide technique et financière pour remédier aux effets sur l'environnement et la santé des êtres humains des produits chimiques libérés lors d'accidents, des manœuvres militaires et des guerres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (FEM, OMS, PNUE, ONUDI, Programme des Nations Unies pour le développement, UNITAR) • Organismes régionaux (centres de formation régionaux de la Convention de Bâle) • Gouvernements nationaux • Centres de formation accrédités 	
Essence au plomb	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour effectuer des analyses de carburants. • Développer la capacité d'identifier des additifs pouvant remplacer le plomb. • Moderniser l'infrastructure en vue de l'introduction de carburants sans plomb. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (FEM, OMS, PNUE, ONUDI) • Organismes régionaux • Gouvernements nationaux 	

Mesures concrètes relatives au développement des capacités et à la coopération technique (objectif 4)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
		<ul style="list-style-type: none"> Industrie 	
Enfants et sécurité chimique	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer des mécanismes permettant de faciliter la recherche collaborative nationale et internationale ainsi que le partage de technologie. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales (OMS, UNICEF, OIT) Organisations régionales Gouvernements nationaux Forum mondial pour la recherche en santé Organismes de recherche 	
SGH	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer le SGH (y compris les fiches d'information sur la sécurité). Mettre en place des laboratoires d'essai accrédités afin de pouvoir tester les caractéristiques de danger des produits chimiques pour classification et vérification des informations portées sur leur étiquette. Promouvoir la formation à la classification des dangers. Procurer des ressources techniques et financières suffisantes pour appuyer les projets nationaux et régionaux de renforcement des capacités en matière de SGH des pays en développement et des pays à économie en transition. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales Organisations régionales (par exemple, CEE-ONU) Comité d'experts des Nations Unies Sous-comité d'experts des Nations Unies sur le SGH Centres de formation accrédités 	
Bonnes pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des formations aux pratiques agricoles alternatives et écologiques, y compris les solutions qui ne font pas appel aux produits chimiques. Offrir la possibilité d'échanger des informations sur les pratiques agricoles alternatives et écologiques, y compris les solutions qui ne font pas appel aux produits chimiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales (FEM, FAO, OIT) Organisations régionales Gouvernements nationaux Instituts de recherche et centres de formation accrédités 	
Commerce et environnement	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des formations portant sur les liens entre le commerce et l'environnement, y compris les compétences nécessaires en matière de négociation. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales (UNITAR, OMC, PNUE) Gouvernements nationaux Centres de formation accrédités 	
Zones protégées	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des formations portant sur le concept des zones protégées. Entreprendre des activités de renforcement des capacités d'identifier et de surveiller les indicateurs biologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations intergouvernementales internationales (FEM) Organisations régionales Gouvernements nationaux 	

Mesures concrètes relatives au trafic international illicite (objectif 5)

Mesures concrètes	Activités	Principaux acteurs	Cibles/délais
Prévention du trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborez des stratégies nationales de prévention, détection et répression du trafic illicite, y compris le renforcement des lois et mécanismes judiciaires et de l'aptitude des services des douanes et autres autorités nationales à réprimer et à prévenir les expéditions illicites de produits chimiques toxiques et dangereux⁶, en améliorant les systèmes d'information. En particulier, conformément à l'article 13 (1) de la Convention de Rotterdam, les pays devraient appuyer de manière appropriée les initiatives des membres de l'Organisation mondiale des douanes visant à attribuer des codes selon un système harmonisé particulier à certains produits chimiques relevant la Convention de Rotterdam ainsi qu'à certains polluants organiques persistants pour permettre leur comparaison avec les données sur le respect des exigences en matière d'environnement. • Promouvoir conjointement avec l'Organisation mondiale des douanes la diffusion et l'utilisation de profils de risque douaniers et de fiches d'information sur la sécurité comme moyens officiels de repérer les cas probables de trafic illicite (5). • Faire en sorte que les pays qui ont interdit la vente ou l'utilisation de certains produits chimiques particuliers sur leur propre territoire n'exportent ni ne permettent l'exportation de ces produits⁷.(5). • Se pencher sur la question des ressources et des mécanismes opérationnels pour l'aide technique et financière directe ou par le biais d'une organisation régionale pertinente aux pays en développement et aux pays à économie en transition (5). • Se pencher sur l'ampleur du trafic illicite aux niveaux national, régional et international et l'évaluation de son impact à ces niveaux. • Accroître la coordination et la coopération entre toutes les parties intéressées. • Se pencher sur la manière dont les conventions internationales ayant trait à la gestion rationnelle des produits chimiques et les législations nationales peuvent s'appliquer plus efficacement aux mouvements transfrontières de produits chimiques toxiques et dangereux. • Promouvoir les efforts visant à prévenir le trafic international illicite de produits chimiques toxiques et dangereux et les dommages résultant de leurs mouvements transfrontières et de leur élimination. • Promouvoir l'adoption par les organisations intergouvernementales de décisions sur la prévention du trafic international illicite de produits toxiques et dangereux. • Former les agents des douanes ainsi que les responsables de l'agriculture et de la santé publique à la détection de produits chimiques illicites toxiques et dangereux. • Créer un réseau d'information, y compris des systèmes d'alerte rapide, qui traverse les frontières internationales, en particulier au niveau régional (5). 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations intergouvernementales internationales (IOMC, FISC, PNUE, Organisation mondiale des douanes, OMS, FAO, ONUDI, Organisation internationale de police criminelle (Interpol), Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et d'autres conventions) • Représentants régionaux (NEPAD) • Gouvernements nationaux • Services nationaux et mondiaux des douanes 	

⁶ Aux fins de l'objectif 5, le terme "produits chimiques toxiques et dangereux" est censé inclure les produits chimiques, les produits et articles contenant de tels produits ou leurs résidus, et les déchets associés.

⁷ Certains participants ont été d'avis que ce paragraphe devrait être supprimé.

Annexe VI

Déclaration de haut niveau

Plan élaboré par la Présidente

1. Mention d'Action 21 et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg
2. Les produits chimiques peuvent aussi bien être bénéfiques que nuisibles
3. Nécessité de changements fondamentaux dans la manière dont les sociétés gèrent les produits chimiques
4. Détermination à réaliser l'objectif du Sommet mondial pour le développement durable pour 2020 et à éliminer les lacunes du cadre politique international ainsi qu'à combler l'écart qui existe entre, d'un côté, les pays développés et, de l'autre côté, les pays en développement ainsi que les pays à économie en transition.
5. Résolus à appliquer intégralement les conventions internationales pertinentes.
6. Impliquer tous les secteurs et toutes les parties intéressées dans cet effort.
7. Participation du public au processus décisionnel et, en particulier, un rôle renforcé pour les femmes.
8. Processus transparent et ouvert pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'Approche stratégique.
9. Les considérations relatives à la mise en œuvre et au bilan seront importantes pour la réussite.
10. Les considérations financières sont essentielles pour la réussite de la mise en œuvre.
11. Veiller à l'inclusion des produits chimiques et des déchets dangereux dans les stratégies de développement durable et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.
12. Veiller à l'inclusion de l'Approche stratégique dans le programme de travail de toutes les organisations et institutions financières pertinentes des Nations Unies
13. Adopter la stratégie politique globale et des mesures concrètes avec un engagement ferme à appliquer les deux.

Annexe VII

Stratégie politique globale

Projet d'éléments élaborés au cours de la session, révisé et consolidé par le secrétariat en consultation avec la Présidente

Introduction

1. Sans préjudice de la structure finale, le Comité a convenu à sa deuxième session d'utiliser le plan suivant, qui a été proposé par la Présidente, comme base du débat sur la stratégie politique globale.

- I. Portée
- II. Etat des besoins
- III. Objectifs
 - A. Réduction des risques
 - B. Connaissances et information
 - C. Gouvernance
 - D. Renforcement des capacités et coopération technique
 - E. Trafic international illicite
- IV. Considérations financières
- V. Principes et approches
- VI. Mise en œuvre et bilan des progrès

2. Durant la deuxième session, divers éléments ont proposé pour inclusion dans différentes sections du plan de la Stratégie politique globale. Dans le cas de l'état des besoins et des cinq thèmes de ses objectifs, le secrétariat a rédigé des synthèses des débats qui ont encore fait l'objet de discussions par le Comité. Des groupes de contact ont élaboré des textes provisoires sur la portée et les considérations financières. Seul un débat initial est intervenu pour ce qui concerne les principes et approches, la mise en œuvre et le bilan des progrès.

3. Comme demandé par le Comité, le secrétariat a, en consultation avec la Présidente, révisé les textes élaborés durant la deuxième session sur l'état des besoins et les cinq thèmes des objectifs en tenant compte des commentaires faits par les participants durant ladite session. Etant donné que le Comité a demandé l'élimination des doubles-emplois, le secrétariat s'est efforcé de simplifier le texte, transférant pour ce faire certains de ses passages les plus détaillés dans son pendant, à savoir le projet de document sur les « mesures concrètes » (annexe V), qui étayera la stratégie politique globale. A certains endroits, le secrétariat a également repéré des éléments qui semblaient mieux faits pour la future déclaration de haut niveau. On les trouvera rassemblés dans un additif à la présente annexe. Ils devraient être examinés conjointement avec le plan de la déclaration de haut niveau qui figure dans l'annexe VI.

4. Un texte provisoirement approuvé pour les autres sections de la stratégie politique globale a été joint aux versions révisées des sections précitées pour former le projet consolidé de stratégie politique globale, qui devrait dès lors être considéré comme étant au complet. Il est prévu que les participants fassent des observations sur le projet de stratégie politique globale, en particulier lors des consultations régionales qui doivent se tenir au début de l'année 2005, à la suite de quoi, la Présidente révisera encore une fois le document avant de le communiquer au Comité pour examen à sa troisième session qui aura lieu plus tard, au cours de la même année.

Projet consolidé de stratégie politique globale

I. Portée⁸

5. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques a une portée large qui s'étend pour le moins, mais ne se limite pas, aux domaines suivants :

- a) Aspects de la sécurité chimique ayant trait à l'environnement, à l'économie, au social, à la santé et au travail;
- b) Produits chimiques agricoles et industriels;

le but étant la promotion du développement durable et le suivi des produits chimiques sur toute la durée de leur cycle de vie, y compris dans les produits.

6. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques devrait tenir dûment compte des instruments et processus créés à ce jour et être suffisamment souple pour s'adapter aux nouveaux sans qu'il y ait des chevauchements d'efforts, surtout avec les forums chargés des utilisations militaires des produits chimiques.

II. Etat des besoins⁹

7. Bien que de considérables progrès aient été faits au cours des dernières décennies dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de gestion rationnelle des produits chimiques au niveau international, il est reconnu que de nombreuses lacunes existent encore dans, entre autres :

- a) Le cadre politique international actuel pour les produits chimiques;
- b) La mise en œuvre de politiques internationales établies;
- c) La cohérence et les synergies entre les institutions et processus existants;
- d) L'information et les bases de données concernant les milliers de produits chimiques actuellement en usage¹⁰;
- e) Les capacités des pays, quel que soit leur niveau de développement, de satisfaire aux exigences actuelles de la gestion rationnelle des produits chimiques aux niveaux national, sous-régional, régional et international¹¹;
- f) Les ressources disponibles pour s'attaquer au problème de la sécurité chimique dans tous les pays et, en particulier pour combler l'écart croissant qui existe entre, d'un côté, les pays développés et, de l'autre côté, les pays en développement ainsi que les pays à économie en transition.

⁸ Définition élaborée par le groupe de contact sur la portée et provisoirement adoptée par le Comité à sa deuxième session.

⁹ Texte révisé par le secrétariat à la lumière des observations faites par le Comité sur la synthèse des débats présentée par le secrétariat durant la deuxième session du Comité.

¹⁰ Un participant a proposé un autre libellé pour ce paragraphe : « disponibilité d'informations complètes sur tous les produits chimiques, y compris ceux qui se trouvent dans des produits, de données sur leurs propriétés intrinsèques et leurs effets sanitaires et écologiques, et d'informations sur les produits par lesquels on peut les remplacer ».

¹¹ Un participant a demandé qu'on rajoute « y compris au niveau des entreprises » à la fin de ce paragraphe.

8. La réduction des risques est une nécessité fondamentale dans la poursuite de la gestion rationnelle des produits chimiques, y compris les produits et articles en contenant, sur toute la durée de leur cycle de vie. Des mesures doivent être élaborées et appliquées pour pouvoir prévenir, atténuer, neutraliser, réduire au minimum et/ou éliminer les risques associés à une étape ou plusieurs du cycle de vie d'un produit chimique. En outre, des démarches doivent être entreprises pour assurer l'élaboration et l'application ainsi que l'invention continuelle de solutions de remplacement présentant moins de risques, de technologies durables et abordables, et de substituts des produits chimiques particulièrement préoccupants.

9. Les connaissances et l'information sont des nécessités de base pour la prise de décisions relatives aux produits chimiques, y compris les produits et articles qui en contiennent.

a) La connaissance des propriétés physiques, chimiques, toxicologiques et écologiques de base des produits chimiques est essentielle pour la prise de décisions sur ces derniers, y compris la détermination de leurs utilisations potentielles, l'évaluation des risques et dangers qu'ils font courir aux personnes et à leur environnement, et la détermination de la nécessité de mesures et/ou règlements de sécurité. Il y a un besoin constant, d'une part, de mettre au point et de rendre disponibles à tous les acteurs des normes ainsi que des procédures d'évaluation et de gestion des risques basées sur la science et, d'autre part, de communiquer les résultats des évaluations des risques et dangers. Il y a également un besoin de continuer et d'accélérer la recherche pour déterminer les impacts des produits chimiques et les outils permettant de les gérer, et pour cerner et résoudre les problèmes nouveaux et naissants.

b) On a besoin d'informations sur tous les aspects du cycle de vie de ces produits, y compris la recherche et développement, la production intentionnelle et non intentionnelle, le transport, la distribution, le conditionnement, l'étiquetage, la manipulation, l'utilisation, la réutilisation, le recyclage, le rejet dans l'environnement et l'élimination finale. Il faut que des informations appropriées, accessibles en temps utile et présentées dans des langues locales soient mises à la disposition des acteurs qui interviennent à tous les stades du cycle de vie de ces produits.

10. La gouvernance est une question importante qu'il est nécessaire d'aborder aux niveaux national, sous-régional, régional et international dans la poursuite de la gestion rationnelle des produits chimiques.

a) Il est nécessaire de reconnaître que la gestion rationnelle des produits chimiques est une question interdisciplinaire aussi bien au niveau national qu'international. Il est également nécessaire que toutes les parties intéressées, en particulier les femmes, participent de façon significative à tous les aspects de la prise de décisions en la matière.

b) Il est nécessaire de mettre en œuvre l'actuel régime international de gestion rationnelle des produits chimiques, y compris les instruments juridiquement contraignants et les autres initiatives pertinentes, et d'en combler les lacunes. De même, il est nécessaire d'éviter les empiétements et les chevauchements d'efforts, de promouvoir la cohérence, les synergies, la complémentarité et le soutien mutuel afin d'assurer l'utilisation effective et efficace des ressources aux niveaux national, régional et international.

c) Des approches permettant de traiter les aspects socio-économiques des impacts des produits chimiques sur la santé, la société et l'environnement humains, en particulier au moyen de mécanismes de détermination de la responsabilité, d'indemnisation et de réparation doivent être élaborées et appliquées.

d) Il peut être nécessaire d'agir au niveau national pour ratifier et/ou mettre en œuvre des instruments juridiquement contraignants régionaux et mondiaux et d'autres initiatives pertinentes, ainsi que pour combler les lacunes des régimes nationaux. Il peut également être nécessaire d'agir pour inclure les questions relatives aux produits chimiques dans les stratégies nationales de développement durable et, selon qu'il conviendra, les stratégies et documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, y compris les plans d'action nationaux. Des mécanismes nationaux sont également nécessaires pour coordonner les activités.

11. Le besoin de renforcement des capacités et d'aide technique et financière s'applique aux activités ayant trait à tous les aspects de la gestion rationnelle des produits chimiques et est considéré comme essentiel pour la mise en œuvre réussie de l'Approche stratégique. Il faut combler l'écart croissant qui existe entre, d'un côté, les pays développés et, de l'autre côté, les pays en développement ainsi que les pays à économie en transition si on veut que tous les pays avancent vers l'objectif du Sommet de Johannesburg pour 2020. Toutefois, les pays développés aussi sont confrontés à des problèmes de capacité au plan de la réalisation de cet objectif.

12. Il existe un besoin pressant de prévenir et de réprimer le trafic international illicite de substances et produits dangereux.

13. Vu les défis auxquels tous les pays à tous les niveaux de développement seront confrontés dans la poursuite de l'objectif du Sommet de Johannesburg pour 2020, un flux considérable et soutenu de ressources financières et autres sera nécessaire pour mettre en œuvre l'Approche stratégique. En particulier, il est nécessaire d'identifier des mécanismes financiers et de fournir des ressources financières nouvelles et supplémentaires aux pays en développement et aux pays à économie en transition. Puisque les ressources disponibles pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique sont limitées, il sera nécessaire d'établir des priorités entre les nombreuses actions qu'elle comporte.

14. L'élaboration et la mise en œuvre de l'Approche stratégique exigera la participation ainsi que l'engagement concerté et soutenu de tous les membres de la communauté internationale. Des mécanismes de supervision appropriés seront nécessaires pour communiquer les objectifs et méthodologies de la mise en œuvre de l'Approche stratégique ainsi que pour suivre les progrès, faire rapport sur ces derniers, et assurer leur continuation vers la réalisation de l'objectif du Sommet de Johannesburg.

III. Objectifs

A. Réduction des risques

15. Les objectifs de l'Approche stratégique en matière de réduction des risques sont :

- a) Réduire au minimum les risques sanitaires et écologiques présentés par les produits chimiques tout le long de leur cycle de vie, même s'ils se trouvent dans d'autres produits ou articles.
- b) Veiller à ce que les écosystèmes, les personnes¹² et les organismes environnementaux qui sont particulièrement vulnérables et/ou souvent exposés à des produits chimiques soient pris en compte et protégés lorsqu'on prend des décisions sur les produits chimiques.
- c) Mettre en œuvre des stratégies exhaustives, efficaces et rentables de gestion des risques incluant des stratégies de réduction et d'élimination des risques et des stratégies de prévention de la pollution afin de prévenir les expositions périlleuses et inutiles à des produits chimiques;
- d) Penser en priorité à appliquer des mesures préventives lorsque des motifs raisonnables de préoccupation existent, même si, du point de vue scientifique, un doute subsiste quant à la relation causale entre un produit chimique et les effets écologiques ou sanitaires observés;
- e) Veiller à ce que les produits chimiques dont les caractéristiques sont telles qu'ils ne peuvent pas être manipulés sans faire courir des risques considérables à la santé des êtres humains et/ou à l'environnement ne soient plus produits, ni utilisés, ni rejetés, ni incorporés dans d'autres produits ou articles d'ici à 2020¹³.

¹² Par exemple, les enfants, les personnes âgées, les travailleurs, etc.

¹³ Un participant a proposé un autre libellé : « Pour faire en sorte que les produits chimiques soient gérés en fonction des risques qu'ils présentent, ce qui, au besoin, comprend leur élimination complète ».

B. Connaissances et information

16. Les objectifs de l'Approche stratégique en matière de connaissances et information sont :

- a) Assurer que les connaissances et information sur les produits chimiques et leur gestion sont suffisantes pour permettre à tous les acteurs, y compris les pouvoirs réglementaires, les producteurs, les fournisseurs, les consommateurs et les éliminateurs, de s'occuper de ces produits en toute sécurité sur toute la durée de leur cycle de vie;
- b) Veiller à ce que les informations sur les produits chimiques et la sécurité chimique soient disponibles, accessibles, appropriées, adéquates, et conviviales, et à ce qu'elles soient diffusées auprès de tous les acteurs concernés .

C. Gouvernance

17. Les objectifs de l'Approche stratégique en matière de gouvernance sont :

- a) Arriver à gérer rationnellement les produits chimiques sur toute la durée de leur cycle de vie au moyen de régimes nationaux et internationaux englobants, efficaces, rentables, transparents et inclusifs qui garantissent la responsabilité et tiennent compte de la situation et des besoins des pays, en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition.
- b) Promouvoir l'intégration de la question des produits chimiques dans les secteurs qui revêtent une importance spéciale du point de vue de leur gestion comme, par exemple l'agriculture, le commerce, l'industrie, les consommateurs, les universitaires, le transport, la coopération au développement, l'environnement, la santé et la médecine du travail;
- c) Maximiser le respect des lois et règlements internationaux et nationaux relatifs aux produits chimiques et des instruments pertinents tels que les codes de bonne conduite, y compris ceux qui concernent la responsabilité écologique et sociale des entreprises, ainsi que la considération qu'on accorde à ces textes.
- d) Veiller à ce que le public, en particulier les femmes, participe de façon significative aux processus de réglementation et de prise de décisions ayant trait à la sécurité chimique.

D. Renforcement des capacités et coopération technique

18. Les objectifs de l'Approche stratégique en matière de renforcement des capacités et de coopération technique sont :

- a) Accroître la capacité de gestion rationnelle des produits chimiques dans tous les pays.
- b) Comblent l'écart croissant qui existe entre, d'un côté, les pays développés et, de l'autre côté, les pays en développement ainsi que les pays à économie en transition.
- c) Mettre en place des partenariats et mécanismes, ou renforcer les partenariats et mécanismes existants qui portent sur la coopération technique entre les pays développés et les pays en développement ainsi que les pays à économie en transition.
- d) Elaborer des stratégies durables de renforcement des capacités des pays en développement et des pays à économie en transition et promouvoir la coopération entre ces pays.
- e) Assurer l'accès à l'information sur le renforcement des capacités aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques et améliorer la transparence en ce qui concerne les intérêts des bailleurs de fonds et les besoins des bénéficiaires.

E. Trafic international illicite

19. Les objectifs de l'Approche stratégique en matière de trafic international illicite sont :

- a) Prévenir et réprimer le trafic international illicite de produits chimiques toxiques et dangereux;
- b) Renforcer les mécanismes de répression des accords multilatéraux existants qui contiennent des dispositions relatives à la prévention du trafic international illicite.

IV. Considérations financières

20. *[Le texte de cette section de la stratégie politique globale n'était pas prêt à l'issue de la deuxième session du Comité. Voir l'annexe II au présent rapport pour le rapport du groupe de contact sur les considérations financières.]*

V. Principes et approches

21. *[Le texte de cette section de la stratégie politique globale n'était pas prêt à l'issue de la deuxième session du Comité. Voir chapitre III, section B, sous-section 5 du présent rapport.]*

VI. Mise en œuvre et bilan des progrès

22. *[Le texte de cette section de la stratégie politique globale n'était pas prêt à l'issue de la deuxième session du Comité. Voir chapitre III, section B, sous-section 6 du présent rapport.]*

Additif à l'annexe VII

Ayant à l'esprit les observations faites par les participants durant la deuxième session du Comité et à la lumière de la tentative de rationalisation des textes que le secrétariat a effectuée par la suite, il est proposé d'insérer les éléments suivants tirés des sections envisagées pour la stratégie politique globale (en plus du plan élaboré par la Présidente, qui est reproduit dans l'annexe VI) dans la déclaration de haut niveau, à laquelle ils semblent mieux convenir.

Extrait du projet d'état des besoins

1. Les produits chimiques sont utiles car ils contribuent à l'accroissement ou au maintien du niveau de vie dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Toutefois, l'exposition à ces produits peut causer des effets nuisibles sur la santé des êtres humains et/ou l'environnement. Pour que tous les pays puissent profiter des avantages qu'ils offrent, il est nécessaire de prendre des mesures permettant de prévenir la pollution et d'offrir une protection de haut niveau contre leurs effets nocifs.

2. Une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques est requise pour apporter une plus grande cohérence, efficacité et rentabilité aux activités mondiales, régionales et nationales de toutes les parties intéressées ayant un rapport avec la gestion rationnelle des produits chimiques sur toute la durée de leur cycle de vie. Des changements fondamentaux s'imposent donc dans la manière dont toutes les sociétés gèrent les produits chimiques et l'élaboration d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques est nécessaire à ce moment pour pouvoir disposer d'un mécanisme permettant de remédier aux lacunes et problèmes et montrant la voie vers la réalisation de l'objectif énoncé dans le paragraphe 23 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (4 septembre 2002), en l'occurrence :

« Renouveler l'engagement pris dans Action 21 de bien gérer les produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, ainsi que les déchets dangereux, en vue du développement durable et de la protection de la santé des êtres humains et de l'environnement, notamment afin que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum grâce à des procédures scientifiques et transparentes d'évaluation des risques et à des méthodes scientifiques de gestion des risques, compte tenu du principe de précaution énoncé au principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et aider les pays en développement à se doter de meilleurs moyens de bien gérer les produits chimiques et les déchets toxiques en leur apportant une assistance technique et financière ».

Extrait des projets d'objectifs en matière de réduction des risques

3. Assurer la sécurité chimique et la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques à tous les niveaux, contribuant ainsi à améliorer la santé des êtres humains et de l'environnement ainsi que la sécurité et le développement économique pour une meilleure qualité de vie.